



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.52
20 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 52e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 10 novembre 1989, à 10 heures

Président : M. KHARAZI (République islamique d'Iran)
(Vice-Président)

puis : M. GARBA (Nigeria)
(Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Kharrazi (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/44/22 et Corr.2)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/44/44)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/44/47)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/533, A/44/555 et Corr.1, A/44/556, A/44/698)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709)

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Depuis plus de 40 ans, la question de l'apartheid fait l'objet de débats de fond aux Nations Unies et dans d'autres organisations et conférences internationales. Les résultats sont loin d'être satisfaisants. Le régime de Pretoria pratique toujours l'apartheid, doctrine raciste qui constitue une totale négation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ce régime viole les droits de l'homme fondamentaux et continue d'être un crime contre l'humanité. L'Afrique du Sud est le seul pays au monde dont la constitution et la législation favorisent le maintien de la discrimination raciale. Elles sont une parodie des principes fondamentaux du droit et de la justice. Au lieu de défendre les lois et les systèmes judiciaires consacrés à la préservation de la dignité humaine, elles sont utilisées pour opprimer la majorité non blanche de l'Afrique du Sud. Malgré une condamnation universelle et au mépris flagrant des résolutions et décisions des Nations Unies, l'apartheid existe toujours et le Gouvernement sud-africain continue de recourir à la terreur et à la répression pour préserver son racisme institutionnel.

On ne peut imaginer que seuls le rejet et l'indignation morale pourront abolir l'apartheid, de même qu'on ne saurait se laisser abuser par les récents changements superficiels intervenus en Afrique du Sud. Certes, nous avons enregistré les quelques modifications apportées par le nouveau Président de l'Afrique du Sud, F. W. De Klerk. Mais, en fait, elles ne bouleversent guère la vie quotidienne de la majorité noire de ce pays. Nous ne considérons notamment pas comme fondamentale, l'interdiction des fouets, appelés sjamboks en afrikaans, utilisés par la police pour disperser les foules.

M. Pawlak (Pologne)

Les prétendues réformes n'ont nullement pour but de démanteler les piliers législatifs de l'apartheid qui constituent toujours les bases de l'organisation même de la société. En tout état de cause, l'apartheid ne saurait être réformé, il doit être démantelé. Tôt ou tard, inévitablement, ce système inhumain prendra fin.

Il est devenu évident que le seul moyen d'apporter des changements pacifiques en Afrique du Sud et d'éliminer l'apartheid, réside dans une action internationale résolue, y compris les sanctions prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité et celles relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Tels sont les moyens les plus appropriés et les plus efficaces à la disposition de la communauté internationale pour contribuer à la lutte légitime du peuple opprimé d'Afrique du Sud et accélérer l'effondrement de l'apartheid. Seule, il faut le rappeler, la pression continue exercée sur le Gouvernement sud-africain par la communauté internationale est à l'origine de la libération de Walter Sisulu et de sept autres prisonniers politiques.

M. Pawlak (Pologne)

L'Afrique du Sud ne sera jamais un Etat libre démocratique tant que tous les Africains du Sud ne jouiront pas de leurs droits fondamentaux et inaliénables et de leur dignité humaine. La solution réside dans le dialogue entre la majorité non blanche et le Gouvernement, dialogue qui doit mettre fin à l'apartheid et mener à une transition pacifique vers une société non raciale. Nous sommes réconfortés par les nouvelles selon lesquelles cette opinion est partagée par un nombre croissant d'habitants blancs d'Afrique du Sud. Lors de la marche anti-apartheid qui a eu lieu à Cape Town le 13 septembre dernier, la plupart des manifestants étaient Noirs ou Métis, mais plusieurs centaines de Blancs se sont mêlés à eux dans une procession très dense, et parmi eux se trouvait le maire de Cape Town, Gordon Oliver et certains de ses conseillers municipaux.

Cependant, afin de permettre un tel dialogue avec la plupart de la population du pays, le Gouvernement sud-africain doit lever l'état d'exception et les autres restrictions imposées aux activités politiques, relâcher tous les prisonniers politiques qui sont encore détenus, y compris Nelson Mandela, mettre fin à l'interdiction qui pèse sur l'African National Congress ainsi que sur d'autres organisations anti-apartheid et permettre aux exilés de rentrer chez eux.

Nous partageons l'avis de l'archevêque Desmond Tutu selon lequel la volonté déclarée du gouvernement du Président De Klerk d'avancer vers la création d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud, doit être jugée par ses actes et non pas par ses propos.

A l'égard d'aucune autre question, les Etats Membres n'ont été plus unis que dans leur condamnation de l'apartheid. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud a le droit de demander à la communauté internationale de prendre des mesures efficaces pour exercer des pressions sur le gouvernement raciste afin d'éliminer l'odieux système de l'apartheid.

Nous continuons à croire que la seule mesure pacifique efficace qui permettrait d'éliminer l'apartheid réside dans des efforts internationaux coordonnés visant à isoler l'Afrique du Sud politiquement et économiquement. Il y a des moments dans l'histoire où la sagesse politique et la clairvoyance exigent que les catastrophes prévisibles soient devancées par des mesures préventives pacifiques. Sans aucun doute, nous sommes maintenant arrivés à ce point. Agissons donc avec conviction; encourageons les opposants de l'apartheid en leur rappelant que la communauté internationale partage leur cause. Disons haut et fort que le système de l'apartheid est intolérable, que partout les peuples trouvent qu'il est

M. Pawlak (Pologne)

répugnant, et que, sans changements fondamentaux, Pretoria ne peut s'attendre à entretenir des relations normales avec le reste du monde.

La Pologne partage l'espoir universel de changements pacifiques en Afrique du Sud, pour mettre fin à la répression, à la violence et à la brutalité et restituer les droits de l'homme, l'égalité et les libertés fondamentales. C'est pourquoi nous demandons que l'on redouble d'efforts au niveau international pour éliminer l'apartheid et appuyer une solution politique qui remplacerait ce système par un système basé sur l'égalité et la justice raciale.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient à féliciter le Comité spécial contre l'apartheid des contributions précieuses qu'il a apportées en vue de l'élimination de l'apartheid. Ma délégation rend hommage au général Garba, Président du Comité spécial et Président de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux autres membres du Comité spécial. Nous remercions également le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la lutte contre l'apartheid.

On dit que les vents du changement soufflaient à présent sur l'Afrique du Sud. Les nouveaux dirigeants de Pretoria ont fait naître un certain optimisme. La libération récente de sept membres de l'African National Congress, dont Walter Sisulu, a été un signal positif. La décision prise par les autorités de ne pas appliquer l'interdiction frappant les manifestations dans le contexte de l'état d'exception a marqué une autre étape dans la bonne direction. Nous engageons les autorités africaines à conserver l'élan qui a été amorcé en faveur du changement. Cependant, nous constatons avec regret que la politique d'apartheid, qui est vouée à l'échec, demeure intacte aujourd'hui. L'état d'exception reste en vigueur. Les gens continuent à être emprisonnés sans procès. Nelson Mandela ainsi que 3 000 autres prisonniers politiques sont toujours en prison.

Les politiques du régime de l'apartheid à Pretoria continuent également à porter préjudice à l'ensemble de la région d'Afrique australe. Il semblerait que Pretoria s'efforce délibérément de détruire les économies de ses voisins.

Une étude effectuée par l'Equipe spéciale interinstitutions du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique indique que les Etats de la ligne de front ont subi des pertes de près de 60 milliards de dollars durant la période allant de 1980 à 1988 au titre de leur produit intérieur brut. L'Angola à lui seul a subi des pertes de près de 4,5 milliards en 1988 et de près de 30 milliards de dollars de 1980 à 1988. Le

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Mozambique a subi des pertes de 3 milliards en 1988 et de 15 milliards au cours de la période allant de 1980 à 1988.

Les politiques du régime de Pretoria ont fait près de 1,5 million de victimes dans la région. Près de la moitié de la population de l'Angola et du Mozambique sont devenues des personnes déplacées et des réfugiés.

Un appui international, fort et déterminé aux Etats africains de la ligne de front ne doit pas faiblir, ni cesser. Les mesures de boycottage économique contre l'Afrique du Sud restent essentielles. Il y a plus d'un quart de siècle, Albert Luthuli, ancien Président de l'African National Congress et lauréat du prix Nobel de la paix en 1960, a dit que le boycottage économique de l'Afrique du Sud entraînerait certainement des souffrances pour les Africains. Il ne faut pas en douter, mais si c'est là une méthode qui est susceptible de faire tarir les effusions de sang, ces souffrances représenteront un prix que nous sommes tous disposés à payer. Cela reste vrai aujourd'hui.

La Thaïlande a toujours été résolue dans sa condamnation de l'apartheid. Les sanctions internationales obligatoires contre l'Afrique du Sud doivent se poursuivre tant que l'apartheid n'aura pas été définitivement éliminé.

Dans la déclaration qu'il a prononcée récemment devant l'Assemblée générale, mon ministre des affaires étrangères évoquait la question de l'apartheid de la manière suivante :

"Nous avons parlé avec indignation de cette politique et de ce système inhumains. Nous les avons condamnés ici et dans d'autres instances. Les Nations Unies doivent continuer d'inciter Pretoria à procéder à la transition nécessaire en concentrant toute son attention sur la question et en maintenant les pressions politiques et économiques. Espérons que la raison et le bon sens triompheront à temps pour empêcher la tragédie qui couve en Afrique du Sud." (A/44/PV.13, p. 63)

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Ma délégation appuie sans réserve les diverses mesures internationales prises contre l'Afrique du Sud, y compris l'embargo sur le pétrole, comme il est demandé au paragraphe 4 de la résolution 41/35 F de l'Assemblée générale. Les dispositions de cette résolution sont appliquées de façon stricte par mon gouvernement. Le 27 juin 1978, le Cabinet thaïlandais a décidé d'interdire tout commerce entre la Thaïlande et l'Afrique du Sud. Le règlement de 1982 du Ministère thaïlandais du commerce interdit toutes formes de relations commerciales entre la Thaïlande et l'Afrique du Sud, et toute violation est passible de sanctions en vertu du Kingdom's Importing and Exporting Act.

L'Etat vaisseau sud-africain a désormais un nouveau capitaine. Le navire a commencé à s'écarter de son cours initial qui ne pouvait le mener qu'à la destruction totale, mais un léger changement de cap de suffit pas. Le nouveau capitaine devra changer totalement de cap pendant qu'il est encore temps et avant que le navire n'échoue.

Ma délégation invite la nouvelle direction sud-africaine à poursuivre énergiquement les changements qu'il a entamés. Les quelques pas en avant déjà faits par Pretoria ne représenteraient pas grand-chose s'ils n'étaient pas suivis d'une réforme véritable et significative. Bien qu'un changement de style, ou un changement partiel, puisse être accueilli favorablement, dans un premier temps, il ne peut et ne doit remplacer un changement global. Les dirigeants de l'Afrique du Sud doivent éliminer l'apartheid avant que les forces du changement ne les éliminent en même temps que l'apartheid.

Le régime de Pretoria doit engager un processus de dialogue national avec toutes les parties en Afrique du Sud. Il doit mettre un terme à l'état d'urgence. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques doivent être libérés inconditionnellement. Un calendrier doit être fixé pour l'élimination de l'apartheid à brève échéance.

L'élimination de l'apartheid permettra enfin à la communauté internationale de lever les sanctions. C'est alors que l'Afrique du Sud pourra revendiquer sa place au sein de notre grande famille des nations.

M. BALE (Congo) : S'il m'était donné d'esquisser un bilan du débat général de cette quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, je me hasarderai à relever un dénominateur commun à toutes les déclarations : la reconnaissance unanime par la communauté internationale de l'amélioration des relations politiques internationales.

M. Bale (Congo)

Le climat politique ainsi amélioré a assurément inspiré le règlement de certains conflits régionaux, mais la persistance des foyers de tension à travers le monde en révèle la précarité, parce que reposant uniquement sur la détente entre les deux superpuissances.

Pour ne parler que de l'Afrique, je relèverai la persistance dans sa partie australe d'une situation anachronique : la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, épicerie de la tension dans la sous-région et sujet du présent débat.

Le Protocole de Brazzaville et les Accords de New York de l'année dernière, à l'aboutissement desquels mon pays a modestement contribué, ont conduit au retrait des troupes sud-africaines de l'Angola, et favorisé la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité grâce à laquelle, il y a à peine deux jours, le peuple frère namibien, après de longues années de lutte héroïque contre les forces de l'occupation, vient d'exercer pour la première fois un de ses droits fondamentaux : le droit à l'autodétermination.

Mon pays exprime le voeu de voir le processus conduire inexorablement la Namibie vers l'indépendance, indépendance que la communauté des nations se devra de respecter.

Mais l'évolution positive de la situation en Namibie, naguère illégalement occupée par l'Afrique du Sud et transformée en tête de pont avancée pour les attaques préméditées contre l'Angola et les autres pays de la ligne de front, ne saurait éclipser les effets dévastateurs de la politique de déstabilisation et d'agression du régime raciste contre des Etats voisins indépendants dans le but inavoué de ruiner leurs économies et d'accroître leur dépendance à son égard.

Dans son rapport A/44/22, le Comité spécial contre l'apartheid dresse le bilan de cette politique. Le Comité observe que les neuf Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ont payé un tribut très lourd du fait de ce terrorisme d'Etat.

Au plan économique, par exemple, entre 1980 et 1988, leur produit intérieur brut a été grevé de 50 milliards de dollars des Etats-Unis.

Cette stratégie de guerre délirante non déclarée, perpétrée directement ou indirectement, a pour unique dessein la défense fébrile d'une politique éhontée qui prétendument fonde son existence sur le développement séparé des races, dont malheureusement la majorité noire se voit dénier des droits fondamentaux, que dis-je, la dignité humaine.

M. Bale (Congr.)

L'apartheid décrété crime contre l'humanité est une violation des buts et principes mêmes de la Charte des Nations Unies. L'apartheid s'inscrit en faux contre la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cependant, au-delà des condamnations de l'apartheid, au demeurant unanimes, la communauté internationale unie devant cet affront se devrait résolument d'oeuvrer dans le sens de son éradication pure et simple.

C'est dans cette perspective que nous voudrions placer la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid.

Le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola a été à tort porté uniquement au crédit de la détente entre les deux superpuissances. Certes, les contributions fort louables des Etats-Unis, pays médiateur, et de l'URSS, dans leur quête pour la paix dans la sous-région, se sont révélées décisives; mais il n'en demeure pas moins que la conjonction de ces efforts avec la défaite militaire en Angola et les pressions politiques et économiques, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, ont déterminé l'attitude de cette dernière pendant les négociations qui ont abouti au dénouement que la communauté internationale a salué.

C'est dans le même contexte que s'inscrit la récente libération des prisonniers politiques et de certains dirigeants noirs ainsi que les soi-disant réformes annoncées antérieurement et indûment perçues par certains comme le prélude d'un processus de démocratisation que se devait d'observer passivement la communauté internationale.

Mais quel paradoxe, quand on sait que les piliers de l'apartheid demeurent inébranlables : le Group Area Act, la Reservation of Separate Amnesties Act, et j'en passe, restent encore en vigueur. Reentrant dans sa quatrième année, l'état d'urgence s'est installé confortablement.

M. Bale (Congo)

Mais au génie malin qu'incarne le régime raciste de Pretoria qui ne cesse de multiplier les mesures de répression, s'oppose la farouche détermination d'une résistance qui chaque jour s'élargit, qui chaque jour gagne les couches de l'ensemble de la population sud-africaine - le Democratic Party, l'Institute for a Democratic Alternative for South Africa, le Five Freedoms Forum et le Johannesburg Democratic Action Committee, et j'en passe, renforcent le front du refus de l'apartheid, rejoint d'ailleurs récemment par l'Eglise réformée hollandaise longtemps gardienne de la chrétienté de l'apartheid.

Cependant, l'effondrement de ce système odieux ne pourrait reposer sur les seules forces anti-apartheid sud-africaines. Certes, depuis l'adoption de la résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962 par laquelle l'Assemblée générale demandait la rupture des relations commerciales avec l'Afrique du Sud, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'accroître les moyens de pression contre le régime de l'apartheid.

C'est ici le lieu de se féliciter des efforts entrepris par le Centre contre l'apartheid et le Comité spécial contre l'apartheid pour la campagne de sensibilisation aussi bien que le suivi et la coordination de la politique de notre organisation dans la lutte contre ce système odieux.

Mais, pourtant, l'Afrique du Sud poursuit obstinément sa politique inhumaine au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Comment s'en étonner quand on sait que le régime de l'apartheid doit sa survie à la complicité de certains Etats qui, par leur parjure, font valoir leurs intérêts égoïstes aux dépens des valeurs dont ils se réclament à cor et à cri être les défenseurs acharnés. Mon pays, partie à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, partage le point de vue selon lequel l'imposition de sanctions globales obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte reste l'unique moyen pacifique susceptible d'ébranler les derniers remparts de l'apartheid. Les récents changements d'attitude de Pretoria, à la suite de sanctions limitées et malheureusement peu coordonnées, confortent la validité de cette approche.

La communauté internationale ne devrait pas se laisser abuser une fois de plus par les tentatives d'aménagement de l'apartheid, car l'apartheid ne peut être réformé, il doit être éradiqué.

M. Bale (Congo)

La violence a été souvent brandie comme le principal obstacle à l'instauration d'un climat propice au dialogue. Mais il revient au régime de Pretoria d'en créer les conditions par l'abrogation des lois discriminatoires et la levée des mesures répressives qui engendrent la violence.

Comme l'a dit du haut de cette tribune le mois dernier le chef de la délégation congolaise, S. E. M. Antoine Ndinga-Oba, Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères :

"La paix et la sécurité en Afrique du Sud passent par la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence, la restauration des droits civiques pour tous les citoyens et l'institution d'un régime véritablement démocratique ainsi que la cessation de toute politique de déstabilisation des pays de la sous-région." (A/44/PV.21, p. 67)

Par ailleurs, la Déclaration du Comité ad hoc de l'OUA, publiée à Harare le 21 août 1989, constitue à notre avis une base appréciable des négociations pour des changements pacifiques en Afrique du Sud.

Ainsi réalisées, Pretoria aura créé les conditions propices au dialogue pour une Afrique du Sud démocratique et multiraciale où la majorité de la population aura recouvré son droit à la citoyenneté.

La bonne foi de M. De Klerk ne peut se mesurer qu'au prix de la renonciation à l'apartheid.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Jamais peut-être encore au cours de ce siècle le climat politique international n'a été aussi propice au règlement des différends entre pays. Dans toutes les régions, les nombreuses questions qui ont âprement divisé les nations deviennent moins intenses et plus favorables à des solutions. Les problèmes naguère insolubles commencent à s'estomper dans ce nouvel esprit de compréhension, de coopération et de compromis. On se rend compte de plus en plus de la futilité de la coercition, de l'oppression et des solutions forcées, ce qui annonce une nouvelle ère de relations internationales plus productives.

La communauté internationale devrait inculquer ce nouveau sens d'action concertée à l'Afrique du Sud de l'apartheid. Il est indéniable qu'avec une telle coopération, entière et sincère, le système ne survivrait pas longtemps. Mais le

M. Thompson (Fidji)

fait même qu'il ait pu survivre depuis tant de décennies reflète sa ténacité et sa résolution de survivre. Par conséquent, les pressions et les sanctions qui ont déjà été appliquées devront être élargies et intensifiées.

Il convient de féliciter le Comité spécial contre l'apartheid, dont l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, est le Président, pour le rôle de coordinateur efficace qu'il a joué dans le cadre de cette campagne prolongée et implacable contre l'apartheid. Les signes de faiblesses et les fissures qui apparaissent dans l'édifice de l'apartheid montrent l'efficacité des pressions intensives qui ont été exercées à la suite des travaux et de la surveillance du Comité spécial et des institutions et organismes connexes. Cependant, comme l'ont fait remarquer les précédents orateurs, la guerre contre l'apartheid est loin d'être gagnée. Mais maintenant, ce n'est plus qu'une question de temps.

Le rapport du Comité spécial est un exposé complet des mesures prises et des résultats obtenus contre le régime d'apartheid. L'effet cumulatif de toutes ces mesures - et certains gouvernements et sociétés transnationales ont été obligés d'en prendre beaucoup en raison de la gêne suscitée par la divulgation par le Comité spécial de leur collaboration, a amené l'Afrique du Sud à la table des négociations. Incapable de soutenir le coût économique et politique de l'isolement croissant qu'elle a provoqué elle-même par sa politique d'apartheid et sa longue domination de la Namibie, elle a commencé à marchander la paix. Il est regrettable que certains pays qui auraient pu inciter l'Afrique du Sud à renoncer plus rapidement à l'apartheid ne puissent pas, ou ne veuillent pas, prendre des mesures en vue de hâter l'élimination de l'apartheid.

Les élections qui se déroulent actuellement en Namibie sont l'aboutissement de nombreuses années de colonialisme et d'une longue lutte pour l'autodétermination et la libération que son peuple a menée contre les forces de l'apartheid. L'appui de la région et de la communauté internationale aura également contribué à cette évolution. Les îles Fidji sont heureuses de jouer un rôle, minime mais direct, dans le processus d'indépendance grâce à la fourniture d'un contingent de police pour la surveillance des élections. Nous espérons que la Namibie pourra occuper dans un proche avenir la place qui lui revient parmi la communauté des nations souveraines. La nouvelle nation aura besoin d'une assistance constante pour l'aider au cours des premières années difficiles. Nous espérons qu'elle bénéficiera rapidement de cette assistance afin de pouvoir cesser rapidement de dépendre de l'Afrique du Sud.

M. Thompson (Fidji)

Nous avons espéré que la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité aurait débarrassé la Namibie tant de l'apartheid que de l'Afrique du Sud. Cependant, nous notons que Walvis Bay restera un triste rappel du régime de Pretoria. Cette enclave non seulement deviendra une épée de Damoclès sur la nouvelle nation puisqu'elle n'a pas d'autre port, mais elle retardera aussi le progrès du nouveau gouvernement quand, au début, il s'efforcera de s'établir. Essentiellement c'est Walvis Bay qui dictera les termes de l'échange du gouvernement, ce qui pourrait être une cause d'ingérence non justifiée dans les affaires de la nouvelle nation. Même une fois que le mandat du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) aura pris fin ainsi que prévu en avril 1990, il incombera à la communauté internationale d'assumer deux obligations : premièrement, veiller à ce que l'Afrique du Sud ne recommence pas à opprimer la Namibie, notamment par des moyens indirects; deuxièmement, rechercher les moyens de rendre la partie cédée de Walvis Bay à la mère patrie.

M. Thompson (Fidji)

Ma délégation espère que la libération en octobre de huit prisonniers politiques, y compris M. Walter Sisulu qui a été emprisonné pendant 26 ans, indique un véritable dégel de la politique de l'Afrique du Sud et de son attitude envers les activistes politiques. Nous espérons que ce dégel se manifesterait davantage encore par la libération de tous les prisonniers politiques restants, en particulier M. Nelson Mandela, la levée de l'état d'urgence et la suppression de l'interdiction des organisations politiques.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid, qui se tiendra du 12 au 14 décembre, est opportune. Elle offre l'occasion de consolider les gains acquis contre le régime inique de l'apartheid et d'en accélérer l'effondrement. Il sera impossible d'instaurer la paix, la stabilité et le progrès en Afrique australe, dans le monde entier en fait, aussi longtemps que le régime d'apartheid continuera d'exister en Afrique du Sud.

Mme DIALLO (Sénégal) : Mes premiers mots seront pour renouveler toute l'appréciation de la délégation sénégalaise à notre Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, ainsi qu'au Comité spécial contre l'apartheid que l'Ambassadeur Garba du Nigéria dirige avec maîtrise et engagement, pour les efforts déployés en vue de l'éradication du fléau de notre siècle, l'apartheid.

La persistance des pratiques inhumaines et dégradantes de cet odieux système d'apartheid amène, cette année encore, notre assemblée à examiner sous son point 28 la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Depuis plus de 40 ans, la question de l'apartheid se pose dans les mêmes termes : les aspirations légitimes de la majorité noire en Afrique du Sud sont toujours étouffées, son droit à la liberté et à la dignité confisqué par des politiques et pratiques condamnées par la communauté internationale. Par ce système inhumain de discrimination raciale, institué en doctrine politique, le régime raciste de Pretoria continue de sévir, et sa répression contre les populations noires sud-africaines a même été renforcée par la proclamation, depuis le 21 juillet 1985, de l'état d'urgence.

Dans ses rapports avec les pays limitrophes, l'Afrique du Sud a érigé la déstabilisation, l'agression et l'invasion en principe de cohabitation, foulant ainsi au pied les normes sacro-saintes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces Etats.

Mme Diallo (Sénégal)

Il ne fait aucun doute qu'en décidant de rester sourde à tout appel de la communauté internationale, à tout avertissement du Conseil de sécurité, organe de l'ONU principalement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Afrique du Sud a choisi de défier le monde entier par son refus obstiné de respecter les droits fondamentaux de l'homme et d'appliquer la règle de la majorité.

Ce défi à la raison, à la morale et à l'histoire démontre à l'évidence la nécessité d'accélérer les efforts concertés de la communauté internationale en vue d'éradiquer l'apartheid par l'application de sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. A notre avis, ces mesures restent les seuls moyens pacifiques susceptibles d'amener les tenants de l'apartheid à la raison. Ce mouvement collectif et coordonné demeure actuellement la seule réponse aux déchirements et bouleversements sanglants infligés à la population noire sud-africaine ainsi qu'à la dégradation enregistrée dans les pays de première ligne.

La brutalité de la politique de l'apartheid, les destructions de vies et de biens qu'elle entraîne dans la région, la menace que cette situation crée pour la paix et la sécurité internationales requièrent une action urgente de la communauté internationale, car tout retard apporté à son élimination signifie des pertes supplémentaires en vies humaines dont la communauté internationale devra répondre devant les générations futures.

La proposition d'ouverture de négociations faite récemment, la libération du numéro deux de l'African National Congress (ANC), Walter Sisulu, et d'autres prisonniers politiques ainsi que la tenue de la première réunion publique de l'ANC après plus de 20 ans d'interdiction peuvent être considérées comme des premières mesures encourageantes, mais qui ne sauraient être interprétées comme de véritables signes précurseurs de l'abolition de l'apartheid.

En réalité, le maintien de l'état d'urgence, des lois oppressives et répressives, des condamnations arbitraires, de l'interdiction des organisations politiques et syndicales ainsi que du musellement de la presse ne vont pas dans le sens de l'intention déclarée par les actuels gouvernants sud-africains d'apporter des changements significatifs. Par définition et par essence même, l'apartheid ne saurait être réformé. Il doit être complètement démantelé.

Mme Diallo (Sénégal)

C'est cette éradication immédiate de l'apartheid qui reste le seul préalable à l'avènement d'une société non raciale, démocratique et égalitaire dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

La volonté de changement passe nécessairement par l'instauration d'un climat de dialogue dont les conditions demeurent la libération sans condition de tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la levée de l'état d'urgence et des mesures corollaires et substitutives, l'abrogation complète de la législation répressive et discriminatoire contre les formations politiques et sociales anti-apartheid, l'engagement de véritables négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants légitimes des mouvements de libération et forces patriotiques sud-africaines.

Pour y parvenir, la communauté internationale devra renforcer, de façon concrète et concertée, son devoir de solidarité envers les combattants de la liberté et les pays de première ligne, victimes de la politique de déstabilisation du régime de Pretoria.

Il est important que la communauté internationale intensifie ses efforts en vue de la mise en oeuvre effective des programmes de lutte contre l'apartheid et d'assistance aux victimes de cette pratique inhumaine.

Ainsi que le déclarait le chef de l'Etat sénégalais, S. E. le Président Abdou Diouf,

"L'histoire s'accélère en Afrique du Sud qui est en train de vivre une période charnière, un moment décisif pour son destin et celui de l'Afrique."

C'est pourquoi, plus que jamais, le Sénégal s'associera à tous les efforts nécessaires à la réalisation d'un consensus permettant à tous les Etats épris de paix et de justice de contribuer efficacement à l'élimination définitive de l'apartheid pour que triomphe en Afrique du Sud la cause des droits de l'homme, de la paix et de la justice.

C'est pourquoi je voudrais également assurer les membres de la contribution qu'entend apporter la délégation sénégalaise à la réflexion que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrerà à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe.

M. IOANNIDES (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La question de l'apartheid est débattue par les Nations Unies depuis des décennies et continue de faire l'objet de longs débats. De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont été adoptées, qui condamnent l'apartheid et la discrimination raciale comme constituant une violation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de tous les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Néanmoins, le régime sud-africain n'a toujours pas modifié la base de son système politique et de sa politique de racisme et de discrimination raciale au mépris de la Charte et des diverses résolutions des Nations Unies. De plus, le maintien de ce système institutionnalisé odieux s'accompagne d'actes de violence, de déstabilisation, de privation, de répression, d'agression et d'une législation déshumanisante.

Afin d'assujettir le peuple en lutte d'Afrique du Sud, le régime de Pretoria maintient toujours en vigueur des lois d'urgence et continue d'interdire les activités d'organisations anti-apartheid comme l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania. Des milliers de personnes et des syndicalistes opposés à l'apartheid sont toujours persécutés et une censure de plomb est imposée à la presse et aux médias.

Diverses mesures de répression continuent d'être prises à l'encontre de la population afin de la priver, sans scrupules et de la façon la plus brutale, de ses droits de l'homme les plus élémentaires. L'annonce de réformes et les promesses vagues de changements imminents, bien qu'elles s'accompagnent d'un grand renfort de publicité, ne sauraient faire oublier le système pernicieux de l'apartheid et les souffrances prolongées infligées à un peuple privé du droit de vote et de ses droits économiques.

Même si l'on peut se féliciter de la remise en liberté récente de l'ancien secrétaire général de l'ANC, Sisulu, et de plusieurs autres prisonniers politiques incarcérés depuis de nombreuses années, il ne s'agit là que d'un geste isolé et guère convaincant. Nelson Mandela, symbole de la lutte indomptable du peuple sud-africain héroïque contre l'esclavagisme raciste, et les autres prisonniers et détenus politiques languissent dans les prisons sud-africaines depuis plus de 20 ans. Nous continuerons d'exiger leur libération immédiate et inconditionnelle, car les conditions propices à des négociations prometteuses et concrètes doivent

M. Ioannides (Chypre)

être réunies afin d'apporter les changements fondamentaux souhaités en Afrique du Sud.

La levée de toutes les interdictions et restrictions frappant les organisations et opposants anti-apartheid, ainsi que la levée immédiate de l'état d'urgence, constitueront également les premières mesures audacieuses vers l'instauration d'une Afrique du Sud vraiment démocratique.

Chypre a toujours eu une position claire et nette vis-à-vis de l'apartheid. Chypre s'est déclarée à plusieurs reprises profondément convaincue que l'apartheid, sous toutes ses formes et manifestations, doit être complètement et totalement démantelé et abandonné à tout jamais. Rien n'a jamais pu ni ne saurait justifier le fait que 72 % de la population sud-africaine sont privés de leurs libertés et de leurs droits de l'homme fondamentaux.

Personne ni aucun régime ne doit traiter à la légère les droits inaliénables, tant collectifs qu'individuels, d'un peuple. Nous sommes fermement convaincus que la politique de développement séparé - le déplacement et le déracinement de différents groupes ou communautés dans un but ségrégationniste - est une mesure inhumaine et contraire aux normes les plus élémentaires de la dignité humaine.

Dans un monde en mutation, caractérisé par un recul de l'affrontement, un relâchement des tensions et un encouragement au dialogue, à la conciliation et à la coopération, la nécessité impérieuse d'éliminer rapidement et définitivement l'odieux système de l'apartheid et la discrimination raciale représente l'une des priorités de la communauté mondiale tout entière et la responsabilité première des Nations Unies.*

Devant l'intransigeance persistante du régime de l'apartheid et ses attermoissements, ainsi que son refus, sous des prétextes divers, de respecter les résolutions obligatoires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, nous sommes fermement convaincus que les mesures et les sanctions actuelles de plus en plus fréquemment adoptées par de nombreux gouvernements et organisations contre l'Afrique du Sud peuvent être complétées par l'imposition de sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Chypre, à l'instar des autres pays membres du Mouvement des pays non alignés, comme d'ailleurs l'ensemble ou presque de la communauté internationale, s'est engagée à oeuvrer en faveur de ce résultat tant souhaité. Chypre, conformément à

* Le Président assume la présidence.

M. Ioannides (Chypre)

toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, n'a jamais entretenu de relations diplomatiques ou consulaires avec le régime sud-africain. Nous croyons encore et espérons que le démantèlement pacifique de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, sont à notre portée.

La Déclaration du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, qui a été adoptée à Harare en août dernier, est un jalon important dans la recherche de l'élimination rapide et définitive du fléau du racisme et de la discrimination raciale et d'un règlement politique qui permettrait à l'Afrique du Sud de devenir un Etat démocratique uni où chacun jouirait de droits politiques et civils égaux quelle que soit sa couleur ou sa race. A cet égard, nous sommes fermement convaincus que la Déclaration d'Harare, qui a été récemment entérinée dans son intégralité par le neuvième Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu en septembre dernier à Belgrade, offre la meilleure chance d'un changement pacifique et négocié en Afrique du Sud.

Chypre réaffirme également son attachement aux documents de clôture pertinents de la neuvième réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés et appuie pleinement la décision prise lors de la dernière réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Kuala Lumpur, de renforcer les mesures financières à l'encontre de l'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine des échanges commerciaux.

A ce propos, j'aimerais également rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid pour le travail important et précieux dont il s'est acquitté sous la présidence avisée du Représentant permanent du Nigéria et Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, M. J. Garba. Nous appuyons fermement les recommandations du Comité reflétées dans son rapport et estimons que le travail déployé par le Comité bénéficie grandement aux tentatives faites pour supprimer définitivement l'apartheid et instaurer la démocratie en Afrique du Sud dans l'intérêt de son peuple si tourmenté.

Bien que certaines déclarations et des mesures prises isolément aient suscité un optimisme prudent, nous voulons espérer qu'elles ne resteront pas de simples promesses, mais qu'elles seront mises en oeuvre sans que cela ne serve à embellir ou camoufler l'odieux système de l'apartheid, et qu'elles permettront son démantèlement complet et définitif.

M. MAUNG (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Depuis 1946, le programme de travail de l'Assemblée générale comprend la question intitulée "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". Une fois de plus, nous sommes réunis ici pour examiner cette question encore inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour signaler à la communauté internationale, par l'intermédiaire de cet organe, que la politique odieuse d'apartheid en Afrique du Sud se poursuit sans changements significatifs. Du fait de cette politique inhumaine et répugnante de l'apartheid, des actes odieux de violence et de répression ne cessent d'être commis contre la population noire majoritaire en Afrique du Sud.

La politique d'apartheid est la cause même des troubles, non seulement en Afrique du Sud, mais dans l'ensemble de la région. Elle constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Aujourd'hui, bien que la communauté internationale n'ait cessé de condamner cette politique, de nombreux Sud-Africains sont toujours emprisonnés pour leurs convictions et leurs activités politiques. L'état d'urgence a été prolongé l'été dernier pour la quatrième fois, et le régime sud-africain raciste continue de violer, de manière flagrante, les droits fondamentaux de l'homme et de suivre sa politique de discrimination, de détention et de répression contre la majorité de la population.

Le vent du changement qui souffle en Afrique du Sud a fait naître un certain optimisme quant à l'effondrement total de l'apartheid. Au cours des élections qui ont eu lieu dernièrement, une grande majorité a voté pour les réformes, même parmi l'électorat de la minorité blanche. La majorité noire, à qui on a toujours refusé le droit de vote, demande aussi qu'on se prononce d'urgence pour le changement. Le changement de la garde dans le régime sud-africain raciste pourrait aussi être une mesure susceptible de favoriser l'abolition de cette politique d'apartheid impopulaire. Le régime minoritaire devrait par conséquent instituer des réformes fondamentales et tangibles visant à mettre un terme, dès que possible, à ce système odieux.

Dans son rapport annuel, le Comité spécial contre l'apartheid examine de manière approfondie la situation en Afrique du Sud pendant l'année écoulée. A cet égard, ma délégation tient à exprimer ses sincères remerciements au Comité et, notamment, à M. Garba, du Nigéria, son Président compétent et dévoué, pour l'excellent travail qu'ils nous ont présenté.

M. Maung (Myanmar)

L'évolution économique récente en Afrique du Sud montre à quel point l'économie sud-africaine a été mise à rude épreuve par les sanctions économiques et financières imposées par certains Etats Membres. Dans la section de son rapport annuel intitulée "Vue d'ensemble" concernant les relations extérieures de l'Afrique du Sud, le Comité spécial déclare :

"L'évolution notée au cours de la période étudiée montre que, du point de vue économique et financier, la situation de l'Afrique du Sud reste précaire. En effet, les sanctions relatives au commerce, aux nouveaux prêts et au transfert de technologie, l'insuffisance des fonds à engager dans des investissements productifs en raison du niveau trop bas de l'épargne intérieure et de l'interruption des apports de capitaux étrangers, le poids des remboursements au titre de la dette extérieure et les répercussions du retrait massif des sociétés transnationales concourent à mettre son économie à rude épreuve." (A/44/22 et Corr.2, par. 95)

Ce ne sont là que les premiers signes des effets des sanctions économiques et financières imposées par certains Etats Membres. Par conséquent, il faut que tous les Etats Membres redoublent d'efforts concertés pour qu'il soit mis fin à la politique d'apartheid.

A ce stade critique, la communauté internationale devrait exercer de plus grandes pressions sur les autorités sud-africaines et leur imposer notamment des sanctions économiques afin de réaliser l'objectif d'égalité raciale et de gouvernement par la majorité dans ce pays sur la base du suffrage universel. Parallèlement, il convient d'encourager la vague montante d'opinions libérales parmi les Blancs d'Afrique du Sud qui préconisent des changements fondamentaux.

Pour terminer, je voudrais réitérer une fois encore notre position inchangée à l'égard de cette question importante. Le Myanmar s'est toujours opposé à la politique d'apartheid en Afrique du Sud, qu'il condamne depuis que la question est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que cette politique raciale constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme fondamentaux de la population noire majoritaire d'Afrique du Sud. Nous demandons instamment la cessation de l'apartheid et de la discrimination raciale pratiqués par l'Afrique du Sud; nous y voyons des séquelles du colonialisme, et nous appuyons le droit à l'autodétermination de la population autochtone.

M. CEVILLE (Panama) (interprétation de l'espagnol) : En tant que nation qui est un creuset de races et où les descendants d'Africains constituent un segment très important de la société panaméenne, à laquelle ils ont apporté des contributions extraordinaires dans le domaine du développement politique, économique, culturel et social du pays, le Panama participe au débat sur la question "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" pour réitérer sa condamnation de la politique et des pratiques racistes de ce régime nuisible et pour témoigner de l'appui qu'il ne cesse d'accorder à la lutte que mène le peuple sud-africain pour l'élimination complète et définitive de l'apartheid.

Ma délégation tient à remercier le Comité spécial contre l'apartheid du rapport complet et bien documenté qu'il nous a présenté, qui retrace les événements en Afrique du Sud, avec leurs séquelles de répression sans limites, de détentions sans procès, de peines de mort et d'exécutions sommaires sans autre forme de procès, ainsi que les atrocités commises par les groupes parapoliciers et les escadrons de la mort. Nous lui sommes aussi particulièrement reconnaissants de l'information précieuse qu'il nous fournit sur la résistance de la majorité noire d'Afrique du Sud et sur les progrès réalisés grâce aux pressions internationales exercées sur l'apartheid et aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour résoudre les conflits dans la région de l'Afrique australe.

Le Panama est convaincu, comme les peuples d'Afrique, que là où règnent la domination coloniale, la domination raciste et l'apartheid, il ne saurait y avoir ni paix, ni justice, ni développement.

Le système d'apartheid, déclaré à juste titre crime contre l'humanité et affront à la conscience universelle, reste la cause principale des souffrances infligées au peuple sud-africain et des graves pénuries auxquelles il doit faire face, et la raison principale des graves dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales dans cette région.

Les déclarations de bonne volonté et les propositions de réforme présentées par la nouvelle administration de Pretoria ne sont pas une manifestation de la générosité du régime d'apartheid, mais montrent plutôt que ce système néfaste de discrimination raciale, instauré à contre-courant de l'histoire, est maintenant au pied du mur du fait des pressions écrasantes que la communauté internationale exerce sur lui.

M. Ceville (Panama)

En dépit des efforts déployés par Pretoria au niveau mondial pour masquer la nature aberrante du système de domination blanche, sa politique persistante de répression contre les opposants à l'apartheid, qui a fait, au cours de l'année, de nombreuses victimes parmi les manifestants pacifiques, y compris des femmes et des enfants, prouve à l'évidence que le régime n'a nullement l'intention d'entamer sincèrement des négociations politiques avec la majorité noire.

L'objectif prioritaire de la communauté internationale doit être le démantèlement de la structure qui sous-tend le système de l'apartheid et non pas la réforme de ce système. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire et comme nous le réaffirmons aujourd'hui, il est indispensable d'obtenir du régime de Pretoria qu'il mette fin à la répression et à l'assassinat du peuple sud-africain, qu'il libère immédiatement et inconditionnellement Nelson Mandela et les combattants noirs héroïques encore détenus et torturés, et qu'il mette fin une fois pour toutes à la torture et à l'assassinat d'hommes, de femmes et d'enfants, conformément aux Conventions de Genève. Nous demandons également qu'il soit mis fin immédiatement à la politique de bantoustanisation avec toutes ses séquelles, les déplacements forcés de population, la faim, la misère et la mort.

Dans le contexte de cette lutte, Panama voudrait transmettre un message d'appui et d'encouragement au Pan Africanist Congress d'Azanie et à l'African National Congress d'Afrique du Sud, dont nous avons eu l'honneur d'accueillir les représentants dans notre pays, l'an dernier, et par l'intermédiaire desquels nous avons décerné à Nelson Mandela la plus haute décoration que notre pays puisse décerner à des étrangers.

Le Panama fait sienne la cause du peuple sud-africain parce qu'il a, lui aussi, payé par ses sacrifices le prix élevé d'un système de ségrégation raciale imposé par un gouvernement étranger sur le territoire panaméen dans la région appelée zone du canal. Ce système reposait sur la discrimination contre tous ceux qui n'appartenaient pas aux rangs des colons blancs, instituant deux catégories d'êtres humains selon la couleur de leur peau. Ce système instituait des communautés et un habitat séparés, des salaires différents, des systèmes d'éducation et de santé différents. Le démantèlement de ce système de ségrégation a été un aspect fondamental de notre lutte contre le colonialisme.

Le Panama, dont la Constitution politique interdit toute forme de discrimination raciale, est partie contractante de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention

M. Ceville (Panama)

internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, et nous avons toujours appuyé l'adoption de toutes les résolutions des Nations Unies sur la question de l'apartheid et souscrit à tous les programmes d'action contre l'apartheid.

Le Gouvernement de la République de Panama n'entretient pas de relations contractuelles avec la République d'Afrique du Sud, et la Banque centrale de mon pays n'a pas renouvelé ses réserves de krugerrands.

En dépit de nos difficultés économiques bien connues de tous et exacerbées par l'agression économique implacable menée contre mon pays, le Panama verse une contribution volontaire modeste au Conseil des Nations Unies pour la Namibie en témoignage de sa solidarité avec la lutte d'indépendance de ce peuple héroïque.

Dans le domaine de l'information et de l'éducation de la population panaméenne concernant l'apartheid, le Panama a pris une part active à la Journée mondiale organisée par les Nations Unies dans le but d'exercer des pressions au niveau international sur le Gouvernement de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Nous avons organisé des conférences, des tables rondes, projeté des films, des documentaires et organisé d'autres manifestations culturelles afin de sensibiliser la population panaméenne à la lutte de la majorité noire sud-africaine asservie par le régime raciste de Pretoria.

A la suite de ces activités, les différents secteurs de la société panaméenne se sont organisés au sein du Mouvement national contre l'apartheid, lequel se charge actuellement des travaux préparatoires de la première rencontre continentale contre la discrimination et l'apartheid.

Du haut de cette tribune, nous tenons à réaffirmer notre appui politique et solidaire au Mozambique, à l'Angola, à la Zambie, à la Tanzanie, au Zimbabwe et au Botswana, pays de première ligne, qui affrontent avec courage les actes de déstabilisation perpétrés par le Gouvernement sud-africain contre leur souveraineté, leur stabilité et leur indépendance politique, et nous dénonçons la politique de terrorisme d'Etat que mène le régime de Pretoria contre ces Etats pour renverser leurs gouvernements.

A notre avis, la pratique de l'apartheid constitue une menace pour la paix et la sécurité de la région de l'Afrique australe, et le démantèlement des structures mêmes qui sous-tendent ce système est l'une des tâches les plus urgentes auxquelles doit faire face la communauté internationale.

M. Ceville (Panama)

Le Panama tient à réaffirmer sa position selon laquelle l'apartheid ne saurait être réformé. L'apartheid doit être effacé de la surface de la terre; c'est pourquoi nous devons nous engager, comme l'a déjà fait mon pays, à intensifier la campagne internationale contre le régime de Pretoria ainsi que la mise en application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en tant qu'instruments efficaces de la lutte visant à éliminer le système d'apartheid sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous ne saurions conclure cette intervention sans attirer l'attention de l'Assemblée sur ce que pensent quotidiennement les Panaméens de la position prise par un Membre de cette organisation, avec lequel nous partageons - ou du moins avec lequel nous devons partager jusqu'en 1999 - les obligations relatives au canal de Panama. Tout en se refusant à adopter des sanctions globales et contraignantes contre le régime raciste d'Afrique du Sud, universellement condamné, ce pays continue de soumettre divers pays de l'Amérique latine, dont le mien, aux sanctions les plus implacables et les plus cruelles qui soient et à des embargos économiques tout simplement parce qu'ils aspirent à être maîtres de leur propre destin, sans tutelle ni ingérence étrangère.

Nous tenons à dire à nos frères d'Afrique australe qui, comme nous, luttent contre la domination coloniale, qu'ils trouveront toujours dans le Panama un allié inconditionnel et résolu, disposé à les appuyer dans la réalisation de leurs objectifs.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :
L'apartheid, le racisme et d'autres formes de discrimination et de colonialisme fondés sur la couleur, les croyances, l'origine ethnique ou le mode de vie culturel sont encore pratiqués aujourd'hui dans de nombreuses parties du monde. Toutes ces formes de comportement, toutes ces attitudes constituent des anachronismes historiques et sont, aujourd'hui, une honte pour nos civilisations dans le monde entier.

L'apartheid, en particulier, est une forme répugnante de racisme et de discrimination institutionnalisés et légalisés, et toute la race humaine doit le condamner en tant que crime grave contre l'humanité.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La communauté internationale doit par conséquent s'élever contre ce système monstrueux, le démanteler complètement et l'extirper de la face de la terre.

En 1948, un gouvernement "nationaliste" résolu à légaliser la ségrégation raciale - l'apartheid - est arrivé au pouvoir en Afrique du Sud et a mis en place les principaux piliers de l'apartheid, notamment le Group Areas Act, le Population Registration Act, la politique des bantoustans - les "homelands" - et le système d'éducation séparée. Paradoxalement, 1948 a également été l'année au cours de laquelle les Nations Unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Plus de 40 ans se sont déjà écoulés et le système d'apartheid de l'Afrique du Sud reste malheureusement intact, malgré le rejet total de ce système par la communauté internationale et l'isolement du régime odieux.

L'Afrique du Sud a intensifié sa campagne de répression interne et d'oppression contre les forces anti-apartheid de ce pays. L'état d'urgence imposé en 1986 a été prorogé et reste en vigueur. L'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC) et de nombreuses autres organisations anti-apartheid restent interdites en Afrique du Sud. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques restent incarcérés et de nombreux autres continuent d'être détenus sans jugement. Les groupes d'autodéfense et les équipes de tueurs sont devenus une réalité courante dans le système d'apartheid actuel.

Parallèlement à ces actes de répression et d'oppression internes, le régime de Pretoria a également intensifié sa stratégie habituelle de déstabilisation, de subversion et de terrorisme contre les Etats africains voisins de première ligne pour les empêcher d'appuyer la majorité noire africaine autochtone d'Afrique du Sud. Au fil des ans, tout cela a coûté fort cher à l'Afrique australe.

Les restrictions poussées et sévères imposées aux organes d'information sont un autre élément vital de la stratégie de Pretoria pour défendre et promouvoir son système d'apartheid. Depuis 1986, le régime de Pretoria impose des restrictions draconiennes aux médias et à leur personnel. Les journaux anti-apartheid ont été interdits et leurs journalistes emprisonnés. La campagne répressive contre tous les journaux anti-apartheid ou tout autre organe de rechange tel que The New Nation et The Sowetan (Black) a conduit à les interdire dans le seul but de désinformation et de propagande totale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est encouragée de constater que certains Etats Membres de l'ONU ont lancé leurs propres programmes pour répondre aux besoins de formation des médias "de rechange".

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

L'acceptation par le régime de Pretoria d'un certain degré d'activité politique pacifique par des Sud-Africains noirs et la libération de M. Walter Sisulu et de sept autres dirigeants politiques ces dernières semaines sont certes une évolution positive. La Papouasie-Nouvelle-Guinée salue le Mouvement démocratique de masse qui s'oppose de façon soutenue, disciplinée et pacifique au système odieux de l'apartheid en Afrique du Sud. Il est toutefois paradoxal qu'alors que le nouveau gouvernement de M. De Klerk semble sincère dans son désir de procéder à des changements positifs, plus de 20 protestataires sont morts aux mains des forces de sécurité, des dizaines de personnes ont été blessées et de nombreuses autres ont été arrêtées le 6 septembre 1989.

Des élections réservées aux Blancs ont eu lieu récemment en Afrique du Sud, ce qui constitue un déni total des droits et principes démocratiques. Le boycottage très suivi des élections réservées aux Blancs par les communautés métisse et indienne, et leur rejet du Parlement tel qu'il est constitué actuellement indiquent clairement que M. De Klerk a encore beaucoup à faire pour nous persuader que des changements positifs sont intervenus. A cet égard, la communauté internationale doit rester vigilante devant cette offensive de paroles trompeuses de Pretoria et elle doit également être prête à mettre à l'épreuve la bonne foi de Pretoria, si toutefois il en reste suffisamment.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que les sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud ont un impact sur l'Afrique du Sud. L'objet de ces sanctions n'est pas de punir, et elles doivent être considérées comme une pression collective exercée sur l'Afrique du Sud afin d'amener des changements politiques. Le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/44/555, de même que le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/44/22) montrent clairement combien l'Afrique du Sud dépend du monde extérieur et les effets de l'embargo obligatoire sur les armes. La communauté internationale peut réduire l'Afrique du Sud à merci par des sanctions globales obligatoires.

A cet égard, la Papouasie-Nouvelle-Guinée voudrait s'associer aux autres délégations pour louer hautement les pays nordiques de l'engagement moral qu'ils ont pris de persuader l'Afrique du Sud à mettre un terme à l'apartheid par les sanctions commerciales qu'ils ont prises. Nous demandons également aux pays qui ont la possibilité d'influencer l'Afrique du Sud pour qu'elle change cette forme répugnante de racisme de faire de même.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont clairement exprimé leur forte opposition à cette forme odieuse de racisme institutionnalisé dans diverses instances internationales, et notamment à l'ONU et aux réunions du Commonwealth. Ce qui est plus important encore, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris des mesures pratiques contre l'Afrique du Sud.

Depuis notre indépendance en 1975, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a promulgué des lois interdisant toutes formes de contacts avec l'Afrique du Sud. Des gouvernements successifs ont honoré cet engagement. Ainsi la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'entretient aucun lien politique, économique, commercial, financier, sportif ou culturel avec l'Afrique du Sud. Même nos passeports ne sont pas valables pour l'Afrique du Sud et inversement.

Du fait de nos riches gisements d'or et d'autres minéraux, des sociétés multinationales, dont certaines avaient des intérêts en Afrique du Sud, ont essayé d'investir dans l'industrie minière en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Gouvernement a renoncé à la technologie minière et à l'expérience que ces sociétés auraient pu apporter à cause de notre politique anti-apartheid.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas seulement pris ces mesures concrètes en réponse aux nombreuses résolutions des Nations Unies et à l'appel international lancé dans ce sens, mais le Gouvernement et le peuple ont aussi voulu prouver leur engagement moral à l'égard de la juste lutte légitime de la population noire sud-africaine.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée maintiendra sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud tant que la situation ne se sera pas améliorée en Afrique du Sud et que les Sud-Africains noirs ne participeront pas à la vie politique, économique et sociale de leur patrie.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme encore une fois sa conviction que l'imposition de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud est conforme aux résolutions du Conseil de sécurité. Cela constitue également le moyen le plus approprié et le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour contribuer à démanteler l'horrible régime d'apartheid. Nous prions instamment tous les gouvernements et tous les peuples qui ont la capacité d'influencer les événements à Pretoria d'agir en conséquence et rapidement.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

En conclusion, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie et salue les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid et dans le rapport du Secrétaire général. Enfin, le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont prêts à appuyer la lutte héroïque de la population noire sud-africaine pour leur patrie et pour une Afrique du Sud démocratique, libre et prospère.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, mon ministre vous a précédemment adressé ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cette si importante session de l'Assemblée générale. Je voudrais m'associer à lui et vous féliciter à mon tour puisque c'est la première fois que je prends la parole devant cette assemblée.

La Somalie a toujours condamné le système funeste de l'apartheid. Cette condamnation découle de notre conviction que tous les peuples devraient être en mesure d'exercer leur droit inaliénable à la justice et à l'autodétermination. Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir que ce système inique est universellement condamné et qu'il a été à juste titre décrit comme étant un crime contre l'humanité.

Au fil des ans, en tant que membre fondateur du Comité spécial contre l'apartheid, la Somalie a activement contribué à l'isolement du régime raciste sur le plan international et a effectivement appuyé la lutte légitime du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

Ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale devrait passer d'une condamnation pieuse de l'apartheid à la prise de mesures concrètes et continues contre ce grave crime contre l'humanité. Sur le plan interne, le peuple opprimé d'Afrique du Sud, malgré de graves restrictions et une oppression brutale, a fait preuve d'un courage et d'une détermination extraordinaires en s'opposant au régime minoritaire raciste. Des couches de plus en plus larges de la population sud-africaine, y compris les églises et autres groupes religieux, des syndicats et des organisations d'étudiants et de femmes, joignent les rangs, toujours plus fournis, de ceux qui s'opposent à l'apartheid. En conséquence, le régime n'a pas réussi à réprimer leur lutte légitime. La Somalie a noté avec un intérêt tout particulier le fait que, le 6 septembre 1989, en signe de protestation contre des élections uniquement réservées aux Blancs, plus de 3,5 millions de travailleurs ont répondu à l'appel à la grève lancé par le Council of South African Trade Unions (COSATU) et par le National Council of Trade Unions (NACTU), la plus importante démonstration anti-apartheid de l'histoire de l'Afrique du Sud. La population s'est ainsi levée pour défier les lois injustes. Le parti national exclusivement blanc, autrefois monolithique, révèle maintenant quelques fissures et marque un déclin visible.

Sur le plan international, le régime sud-africain doit faire face à un isolement toujours plus grand. Les sanctions, même si elles ne sont encore que volontaires et sélectives, commencent à produire leur effet sur le régime de

M. Osman (Somalie)

l'apartheid. En fait, le régime connaît maintenant une crise de la dette sans précédent, d'un montant de 29 milliards de dollars des Etats-Unis, dont 12 milliards viennent à échéance en juillet 1990.

La Somalie est d'avis que la résistance interne et les sanctions internationales ont réussi à faire passer le message au régime minoritaire et à ceux qui en font l'apologie, selon lequel l'apartheid ne saurait se perpétuer ainsi. D'où la manoeuvre par le régime de chercher à réformer ce système inhumain. La Somalie a toujours dit que l'apartheid ne saurait être réformé mais devait être totalement éliminé.

Il convient de relever que le régime de l'apartheid a récemment libéré des prisonniers politiques appartenant à l'African National Congress (ANC) et au Pan Africanist Congress of Azania (PAC) incarcérés depuis longtemps. Bien que l'on ne puisse que se féliciter de leur libération, on ne peut ignorer le fait que Nelson Mandela et des centaines d'autres personnes sont toujours en prison.

La communauté internationale doit maintenant faire savoir clairement aux dirigeants de la minorité blanche de Pretoria qu'il dépend entièrement d'eux que le conflit soit résolu pacifiquement ou non. Tant l'ANC que le PAC, au départ, ont préconisé la non-violence. C'est le régime qui les a bannis à la suite du massacre de Sharpeville. Privé de toute plate-forme juridique et soumis à des massacres, des arrestations, des emprisonnements et des condamnations à mort pour leur opposition à l'apartheid, le peuple opprimé d'Afrique du Sud n'avait d'autre choix que de se défendre, tout comme les peuples d'Europe n'ont eu d'autre solution que de résister au fascisme allemand en s'engageant dans la résistance armée et la légitime défense.

Malgré le droit universellement reconnu à la légitime défense, par quelque moyen que ce soit, les pays africains, agissant par le biais de l'Organisation de l'unité africaine, ont répété inlassablement qu'ils préféraient une solution pacifique à tout changement violent en Afrique australe.

Comme on le sait maintenant, la cause profonde du conflit réside dans les politiques et pratiques universellement condamnées du régime raciste minoritaire illégal de Pretoria. C'est pourquoi ce sont ces politiques et pratiques qui doivent être éliminées. En outre, les victimes de l'apartheid ont le droit d'user de tous les moyens dont ils disposent, y compris la lutte armée si nécessaire, pour éliminer ce système inique.

M. Osman (Somalie)

Maintenant qu'il existe un consensus global selon lequel l'apartheid doit disparaître, de préférence par des moyens pacifiques, il convient que la communauté internationale insiste pour que le régime de Pretoria prenne les mesures suivantes, afin de créer un climat propice à de véritables négociations conduisant à une Afrique du Sud démocratique et non raciale : la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques; la levée de l'interdiction pesant sur l'ANC et le PAC; la levée de l'état d'urgence et le retrait des troupes des townships africains.

Il devrait être clair pour chacun d'entre nous que ce n'est pas en cherchant à apaiser le régime ou en lui donnant un temps indéfini pour ce faire, que des changements se produiront dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. La résistance interne et les pressions internationales doivent être maintenues si l'on veut que de réelles changements apparaissent bientôt dans ce pays.

M. Osman (Somalie)

Qu'entendons-nous alors par réel changement? La Somalie estime que le régime de l'apartheid repose sur cinq piliers politiques : le Population Registration Act, le Land Act de 1913, sur lequel se fonde le Group Areas Act, le Bantu Education Act, le système de parlement tricaméral et les bantoustans. Selon le peuple opprimé de l'Afrique du Sud, ces questions ne sauraient être négociées. Elles doivent être éliminées. Elles doivent disparaître. Ce qui, par contre, doit être négocié c'est une nouvelle constitution démocratique non raciale. Cette nouvelle constitution doit reposer sur le principe un homme, une voix. En outre, elle doit garantir les droits individuels de tous les Sud-Africains, sans distinction de race ou de couleur.

La Somalie est d'avis que l'élimination des cinq piliers de l'apartheid et la création d'un gouvernement de la majorité non racial garantissant les droits individuels constituent le meilleur moyen de parvenir à une solution juste et durable du conflit. Le peuple d'Afrique du Sud est résolu à atteindre ce noble objectif et la communauté internationale se doit de l'aider à y parvenir. Des sanctions complètes et obligatoires imposées par la communauté internationale se révéleront être les mesures les plus efficaces et les plus concrètes pour aider le peuple opprimé d'Afrique du Sud à obtenir pacifiquement un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud.

La Somalie a appelé l'attention de la communauté internationale à maintes reprises sur les graves dangers que pose la collaboration militaire et nucléaire entre l'Afrique du Sud raciste et Israël. Certains ont ignoré cette menace très réelle. D'autres ont protégé cette alliance impie. Cependant, des révélations parues récemment dans la presse justifient notre préoccupation. Cette alliance impie, qui constitue une très grave menace à la paix et à la sécurité internationales, doit être fermement condamnée par la communauté internationale.

Nous sommes à un carrefour, non seulement en Afrique australe mais dans le monde entier. Cette évolution vers un accommodement politique et une coopération internationale est encourageante. Nous espérons qu'elle aura un impact positif sur l'Afrique australe en apportant une solution juste, pacifique et durable au conflit d'Afrique du Sud.

Néanmoins, nous devons rester vigilants et veiller à ce que l'apartheid soit totalement démantelé rapidement pour que la majorité opprimée d'Afrique du Sud recouvre ses droits fondamentaux et pour que la paix et la justice soient rétablies dans ce pays qui souffre depuis si longtemps.

M. Osman (Somalie)

Monsieur le Président, je ne saurais terminer cette brève déclaration sans féliciter le Comité spécial contre l'apartheid, que vous avez présidé avec sagesse et compétence. Je voudrais également féliciter M. Mousouris, Secrétaire général adjoint chargé du Centre contre l'apartheid, et ses collaborateurs compétents et efficaces pour leur travail dévoué et efficient en faveur de la cause du peuple sud-africain et pour la manière dont ils ont répondu à l'appel de la communauté internationale.

M. PAOLILLO (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Chaque fois que l'Uruguay s'est prononcé dans les différentes instances internationales sur la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, il l'a fait en termes clairs pour exprimer le rejet le plus catégorique de tout système politique ou juridique qui, comme celui qui nous occupe, institutionnalise l'inégalité et la discrimination et s'illustre par un véritable inventaire de pratiques qui portent atteinte aux droits de l'homme ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'éthique.

Le Gouvernement sud-africain qui nous dit aujourd'hui vouloir engager un processus qui permettrait d'atténuer les excès de cet odieux système par le biais de réformes échelonnées dans le temps est le même gouvernement qui proclamait jusqu'à récemment avec orgueil qu'il était en droit d'exercer le pouvoir d'une façon totalement indépendante de la volonté de la majorité du peuple sud-africain.

S'il est vrai que la situation générale en Afrique australe accuse récemment une amélioration sensible comme en témoigne la démarche électorale en cours actuellement en Namibie, le rapport du Comité spécial contre l'apartheid nous indique néanmoins qu'il subsiste dans la région des situations et des attitudes qui sont incompatibles avec les normes les plus élémentaires d'une vie civilisée.

Le rapport fournit des statistiques sur les mesures de répression contre les opposants à l'apartheid, qui ne laissent subsister aucun doute quant au caractère répressif de ce régime. Les activités de répression se sont maintenues à un rythme inquiétant en Afrique du Sud : exécutions, condamnations à de longues peines d'emprisonnement pour des délits politiques, détentions sans procès, transferts forcés de population, bantoustanisation, lois de sécurité, ordonnances de restrictions et autres mesures répressives.

En même temps, le rapport souligne le fait déjà bien connu, à savoir que la répression a échoué dans sa tentative d'éliminer l'opposition, qui poursuit sa lutte contre l'apartheid en vue de créer une société unie, multiraciale et démocratique.

M. Paolillo (Uruguay)

Le rapport est parfaitement clair quant à l'impact qu'ont eu sur l'économie sud-africaine les sanctions adoptées par la communauté internationale dans son ensemble. Il souligne que les sanctions financières et le désinvestissement ont posé de sérieuses difficultés à l'économie de ce pays, qui sont venues s'ajouter aux limitations structurelles propres à une économie d'apartheid. Tout cela ressort clairement du rapport A/44/555 préparé par le Centre contre l'apartheid.

Force nous est donc de reconnaître que c'est grâce aux effets cumulés de la résistance en Afrique du Sud et des pressions exercées par la communauté internationale que l'on a pu obtenir un certain nombre de résultats positifs. Il faut notamment relever en raison de leur importance la commutation de six condamnations à mort - décidées par les tribunaux sud-africains en novembre 1988 - et la libération de plusieurs prisonniers politiques, dont Walter Sisulu.

Il est néanmoins évident que ces mesures ne sont pas une véritable réponse aux revendications politiques présentées par la majorité de la population sud-africaine et qui figurent dans le document adopté par l'Organisation de l'unité africaine, à Harare, en octobre dernier.

M. Paolillo (Uruguay)

Le document de Harare nous fournit le modèle d'une société future en Afrique du Sud, laquelle ne sera possible que si le régime se déclare sans équivoque décidé à s'engager dans un processus de négociation menant à un règlement politique du conflit dans ce pays. La communauté internationale a par conséquent pour tâche de continuer à faire pression pour que ce processus se réalise maintenant. A condition de travailler de façon unie et concertée, nous parviendrons à convaincre le régime que le chemin de la négociation est la seule voie viable qui s'offre à lui.

Mon pays estime qu'il faut poursuivre l'action ferme déjà entreprise au moyen de mesures qui ont déjà fait leurs preuves, telles que l'embargo sur les armes et les matières stratégiques, la suspension de toute collaboration dans les domaines militaire et nucléaire, le refus de l'octroi de nouveaux prêts et de la renégociation de la dette sud-africaine, l'interdiction ou le découragement des investissements, la suspension des relations culturelles et sportives et d'autres mesures encore. Il ne fait aucun doute qu'en poursuivant résolument cette action, on parviendra à vaincre la résistance du régime de Pretoria au changement. L'obstination de l'Afrique du Sud sera nécessairement vaincue par notre propre obstination.

J'espère qu'à l'Organisation des Nations Unies, nous serons en mesure de relever ce défi en parlant d'une seule voix, de façon précise et concise, dans tous ses organes et comités, sous la direction du Comité spécial, pôle de l'action menée par la communauté internationale contre l'apartheid.

L'Uruguay coopère, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts entrepris par la communauté internationale et continuera de coopérer résolument aux efforts déployés pour déraciner l'apartheid, qui, à l'aube d'un siècle nouveau, apparaît comme un vestige anachronique qu'il appartient à la communauté des nations d'éliminer immédiatement si nous ne voulons pas encourir l'opprobre des générations futures.

Ma délégation espère que, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe qui doit se tenir prochainement, la détermination de la communauté internationale à poursuivre la lutte contre l'apartheid jusqu'à son annihilation définitive se reflétera dans le débat et dans les résolutions qui en émaneront.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Le régime raciste de l'Afrique du Sud est une fois de plus au banc des accusés du tribunal de l'opinion publique internationale, coupable du crime odieux de l'apartheid. Les preuves accumulées contre lui sont accablantes et irréfutables. Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, ainsi que les autres documents dont l'Assemblée est saisie, ont clairement établi les faits reprochés à ce régime et ne laissent subsister aucun doute quant à la culpabilité de Pretoria des crimes dont il est accusé. Néanmoins, ses défenseurs continuent d'essayer de lui trouver des circonstances atténuantes et de demander qu'on lui laisse le temps de procéder à des changements.

D'aucuns vont même jusqu'à prétendre que l'apartheid est actuellement engagé dans un processus de changement positif. Ils en donnent pour preuve l'image plus douce et plus bienveillante du nouveau grand prêtre de l'apartheid, F. W. De Klerk. Ils soulignent la libération de quelques prisonniers politiques qui croupissaient depuis des années dans les infâmes prisons sud-africaines comme étant un geste de bonne volonté. Ils font remarquer avec satisfaction qu'un grand rassemblement s'est déroulé sans intervention dans la cité noire de Soweto en l'honneur des personnes libérées après des années d'incarcération. Ceux qui font l'apologie de l'apartheid ne tiennent évidemment pas compte des informations selon lesquelles des photographies de l'événement ont été prises en cachette et soigneusement examinées en vue d'ultérieures représailles. Le fait que ce rassemblement historique a bel et bien eu lieu suffit à les satisfaire et ils se déclarent encouragés par la nouvelle selon laquelle le principal opposant à l'apartheid, Nelson Mandela, pourrait être libéré avant le mois de janvier prochain.

Pour ceux d'entre nous qui connaissent les ruses employées par l'Afrique du Sud, ces gestes ne sont guère impressionnants. C'est à la fois trop peu et trop tard. Les actes criminels de l'apartheid, y compris les pendaisons de prisonniers politiques malgré les appels à la clémence, se poursuivent avec impunité. En fait, on ne peut s'empêcher de se demander, vu le moment où certains de ces événements se sont produits, s'il ne s'agit pas en réalité de manoeuvres de relations publiques soigneusement concoctées dans le but de leurrer l'opinion publique internationale. Ces gestes visaient manifestement à influencer l'opinion de certaines instances importantes telles que la réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés à Belgrade et la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Kuala Lumpur, en Malaisie. Tout le monde sait que la situation en Namibie est

M. Insanally (Guyana)

suivie de très près, de peur d'une nouvelle ingérence de la part de l'Afrique du Sud. Il n'est donc guère surprenant que Pretoria se soit efforcé, à cette étape cruciale, de se présenter sous un jour aussi favorable que possible.

Il nous faut néanmoins relever que certaines des mesures que le régime de Pretoria est plus que disposé à mettre à son actif n'ont pas été prises de son plein gré, mais qu'elles lui ont été dictées par des pressions extérieures. Toutes les concessions, si minces soient-elles, sont dues pour une grande part à la lutte courageuse de la masse de la population noire opprimée, qui a osé résister au régime. Elles sont dues également au fait que Pretoria a fini par se rendre compte que le maintien de l'apartheid est une affaire coûteuse et que même les Sud-Africains blancs ne sont plus disposés à faire d'autres sacrifices pour sa préservation.

Quoi qu'il en soit, les stratagèmes de Pretoria n'ont eu que peu ou pas d'effet du tout sur l'opinion de la majorité concernant l'apartheid. Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, quant à eux, ont déclaré à leur réunion de Belgrade qu'ils condamnaient les prétendues élections du 6 septembre 1989, vu que

"ces élections racistes faisaient fi de la demande présentée à maintes reprises par le peuple sud-africain par le Mouvement des pays non alignés et par le reste du monde, à savoir la formation d'un parlement représentatif de toute la population sud-africaine et élu selon le principe 'à chacun sa voix' dans un Etat unitaire." (A/44/551, p. 89)

Dans le même ordre d'idée, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Kuala Lumpur il y a quelques semaines, ont reproché au régime de Pretoria de continuer à faire fi des droits fondamentaux de tous les Sud-Africains et demandé que les mesures destinées à contraindre le régime au changement soient renforcées.

Ici, aux Nations Unies, nous ne pouvons que nous faire l'écho de la déception générale manifestée devant le fait que très peu a été fait en réalité pour démanteler l'odieux système d'apartheid. Comme le déclare le rapport du Comité spécial contre l'apartheid,

"Le régime ne peut plus impunément formuler à nouveau les principes de l'apartheid en promettant que la domination blanche prendra fin dans l'avenir tout en refusant simultanément l'égalité à tous les citoyens d'Afrique du Sud.

M. Insanally (Guyana)

Il lui faut prendre des mesures dans le sens d'un changement radical qui, par la voie de négociations, conduira à l'élimination de l'apartheid sous toutes ses formes et à l'instauration d'une société démocratique non fondée sur des distinctions de race." (A/44/22, p. 72)

Le rapport formule ensuite des recommandations pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée générale. A notre avis, l'adoption de telles mesures contribuerait énormément à l'éradication et à la destruction de l'apartheid. Même à ce stade avancé, il est encore possible de parvenir à un règlement pacifique du problème sud-africain, et nous demandons donc instamment à Pretoria de répondre à l'appel lancé en faveur de la création d'un climat approprié, favorable à la tenue de négociations authentiques. Le régime peut faire la preuve de sa volonté de coopération, s'il le souhaite réellement, en prenant cinq mesures essentielles, à savoir : premièrement, la levée de l'état d'urgence; deuxièmement, la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques; troisièmement, le retrait des troupes des cités noires; quatrièmement, la levée de l'interdiction frappant des particuliers et des organisations politiques opposés à l'apartheid et la suppression des restrictions imposées à la presse; cinquièmement, la cessation de tous les procès politiques et des exécutions politiques.

Nous devons aiguillonner l'Afrique du Sud dans cette direction car, comme nous l'a rappelé l'autre jour M. Canaan Banana, premier Président du Zimbabwe,

"Si la communauté internationale ne continue pas à exercer des pressions pour que des changements interviennent en ce moment critique, nous perdrons l'élan qui nous permettra de mettre fin à l'apartheid." (A/44/PV.47, p. 13/15)

M. Insanally (Guyana)

Si cela se produisait, le peuple d'Afrique du Sud essuierait un revers tragique. C'est pourquoi nous devons nous préparer à appliquer les sanctions économiques car c'est un moyen de contraindre Pretoria à accepter l'idée que le changement est nécessaire. En tant que membre du Comité des Ministres des affaires étrangères du Commonwealth pour l'Afrique australe, le Guyana est persuadé que les sanctions restent le moyen pacifique le plus efficace de mettre fin à l'apartheid. Il convient donc d'élargir et de renforcer ces sanctions afin de susciter une réaction rapide de la part du régime raciste. Car, quoi que nous disent les adversaires des sanctions, il est certain qu'elles ont une influence sur la structure de l'apartheid. Comme l'a constaté le Groupe de personnalités éminentes,

"une proportion croissante de la communauté blanche semble en venir bon gré mal gré à la conclusion - en partie du fait des sanctions - qu'il n'y a pas d'autre solution que de négocier au sujet des modifications fondamentales à apporter à la Constitution." (A/44/576, p.5)

En conclusion, je tiens à dire que nous souscrivons entièrement à l'opinion exprimée par le Groupe en ce qui concerne les perspectives d'une Afrique du Sud après-apartheid. L'abolition de l'apartheid n'éliminera pas automatiquement les effets pernicioeux de ce système inhumain. Le peuple sud-africain aura besoin de l'aide prolongée de la communauté internationale pour pouvoir surmonter les handicaps de leur asservissement. Il faudra l'aider à affronter l'avenir et à prendre en main sa propre destinée. Nous pouvons le faire en organisant un programme complet d'éducation et de formation afin de préparer les Sud-Africains noirs au rôle qu'ils devront jouer dans le développement de leur propre pays. Cela ne veut pas dire, comme le souligne à juste titre le rapport, qu'il faut abandonner les mesures politiques et économiques visant à écarter le régime du pouvoir; ces mesures doivent évidemment être maintenues tant qu'elles n'auront pas atteint l'effet escompté. Mais nous devons nous préoccuper, il faut bien le souligner, non seulement de détruire l'apartheid, mais également d'édifier une Afrique du Sud nouvelle qui puisse occuper la place qui lui revient de droit au sein de notre société de nations libres et indépendantes.

C'est la raison pour laquelle nous attachons beaucoup d'importance à la tenue dans quelques semaines d'une session extraordinaire sur l'apartheid. D'ici là, le processus d'indépendance de la Namibie aura été mené à bien. D'ici là nous aurons pu mettre à nouveau à l'épreuve la bonne foi de Pretoria et évaluer sa volonté de collaborer avec la communauté internationale. D'ici là nous saurons si Pretoria

M. Insanally (Guyana)

est disposé à abandonner l'apartheid ou s'il envisage seulement de le modifier. Sur la base de nos conclusions nous serons à même d'arrêter une stratégie appropriée pour régler le problème de l'Afrique du Sud. Dans l'intervalle, nous ne devons accorder aucun répit au régime raciste. Nous devons lutter jusqu'à la mort de l'apartheid. Et, tôt ou tard, l'apartheid périra car il porte en lui le germe de sa propre destruction. L'apartheid est une abomination pour l'humanité et il se consumera dans sa propre haine et sa propre violence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale du 1er novembre 1950, je donne la parole à l'observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : Il y a pratiquement unanimité au sein de la communauté mondiale, telle qu'elle est représentée par cette auguste Assemblée, pour condamner sans hésitation et sans ambiguïté le système de l'apartheid, car l'apartheid représente l'articulation et l'institutionnalisation de la discrimination avec ses armes d'oppression et de persécution. Il incarne pratiquement tous les aspects de l'idéologie, des institutions et des pratiques qui sont à l'origine de la création des Nations Unies. Par conséquent, il est approprié que nous soyons saisis d'un rapport portant le titre du Comité spécial contre l'apartheid, qu'il soit évident que ce rapport s'élève contre l'apartheid, car la Charte et les résolutions des Nations Unies affirment la prédominance de l'égalité, de la dignité humaine, de la liberté humaine et du droit à l'autodétermination.

L'apartheid et d'autres régimes racistes parmi nous ont essayé de marginaliser les résolutions des Nations Unies, de minimiser l'outrage que constituent l'apartheid, la discrimination raciale et l'oppression, comme si les résolutions des Nations Unies ne devaient être que l'expression verbale de nos frustrations alors que la force de la machine policière, de la coercition, que ce soit en Afrique du Sud ou dans les territoires palestiniens occupés est une constante.

Autrement dit, les résolutions et l'outrage ne seraient que des éléments marginaux. C'est le mépris structuré de tous les aspects du destin de l'homme et de l'égalité entre les hommes qui caractérise les pratiques de l'apartheid, ainsi que la méconnaissance délibérée des Nations Unies et de leurs résolutions et le défi total et absolu à l'opinion publique internationale. Et, de ce fait, il s'est révélé nécessaire d'imposer des sanctions à l'encontre du régime d'apartheid d'Afrique du Sud. En effet, les sanctions contribuent à atténuer et à désamorcer

M. Maksoud

la violence, et à rendre l'oppression et le racisme fort coûteux. Les sanctions sont le seul langage que comprennent l'apartheid et ceux qui font fi des résolutions des Nations Unies. Il faut continuer à les appliquer sans relâche jusqu'à ce qu'on ait obtenu les résultats rapides recherchés.

C'est pourquoi, au sein de la Ligue des Etats arabes et de la nation arabe tout entière, nous sommes profondément préoccupés par les tentatives de rééchelonner la dette comme une sorte de récompense accordée au régime d'apartheid sud-africain pour avoir édulcoré ses pratiques criminelles et masqué son racisme patent. Cette tentative d'affaiblir les sanctions nous préoccupe fort. Le début de la mise en oeuvre en Namibie des résolutions des Nations Unies avec des élections libres sous le contrôle de l'ONU n'est pas une concession faite par le régime d'apartheid sud-africain, c'est le droit du peuple namibien. La libération de certains prisonniers des geôles sud-africaines n'est pas non plus une concession.

M. Maksoud

C'est une concession mineure que l'on veut faire passer pour une concession majeure et une grande docilité. Le régime sud-africain essaie de gagner du temps et condescend à dire qu'il est disposé à permettre certaines manifestations. Il cherche à diffuser et à détourner l'attention dont fait l'objet le régime d'apartheid de façon à gagner du temps et à jouer de l'appui chancelant dont il bénéficie encore de la part d'impérialistes attardés.

C'est pourquoi nous estimons que les pseudo-réformes ne sont que de la frime. Il importe que nous allions de l'avant avec un processus logique de négociation. Mais, aussi longtemps que le leader, M. Nelson Mandela, restera emprisonné, la conscience du mouvement africain restera elle aussi emprisonnée. C'est là une forme de négociation sous la contrainte de la persécution, aussi monstrueuse qu'inadmissible.

Nous voyons là, dans une large mesure, une similitude d'objectifs et un niveau de coopération inacceptables. Nous avons tous vu et entendu les reportages de la chaîne de télévision NBC, il y a une semaine ou deux, où des preuves irréfutables de la coopération stratégique, militaire, nucléaire et technique - qui porte même sur les missiles - entre le régime d'apartheid sud-africain et Israël ont été rendues publiques, au grand embarras de l'Administration des Etats-Unis qui, heureusement, a décidé, au moins pour l'instant, de ne pas fournir de super-ordinateurs à Israël. C'est là en soi une manifestation de la nature même des relations qui unissent ces deux régimes racistes et qui suscitent tant d'inquiétude quant à la stabilité et de l'Afrique australe et du Moyen-Orient.

J'ajoute que l'édition de ce matin du quotidien israélien Erev Shabat relatait :

"Une équipe sud-africaine s'est récemment rendue en Israël pour prendre connaissance du problème de l'Intifada et des méthodes utilisées par Israël pour faire face à ce soulèvement qui dure depuis 23 mois. Les membres de cette délégation, qui comprenait des parlementaires du parti au pouvoir, se sont entretenus avec des membres de la Knesset et des intellectuels israéliens. Au cours de leur visite de 10 jours, ils se sont rendus à Hébron, où on leur a d'ailleurs lancé des pierres."

C'est là un des aspects seulement de la coopération. La connaissance des méthodes employées par les Israéliens pour réprimer l'Intifada devient une assistance technique pour les forces policières de l'apartheid, qui peut ainsi intensifier sa brutalité et diversifier ses techniques de répression.

M. Maksoud

En dépit des conséquences tragiques de cette coopération, à en juger par les méthodes brutales utilisées par Israël pour réprimer l'Intifada, la population noire d'Afrique du Sud améliorera également sa propre Intifada en combinant les techniques de résistance des mouvements nationaux sud-africains et celles du mouvement national représenté par le soulèvement.

Nous avons à faire face à une situation où le niveau de coopération stratégique - question qui sera peut-être examinée plus longuement par la suite - est un aspect important de la façon dont le régime d'apartheid cherche à tirer parti de tous les éléments qui peuvent défendre son intransigeance tout en enfonçant ses racines au lieu de les extirper. C'est pourquoi nous considérons l'évolution de la situation en Afrique du Sud comme une question d'engagement moral, l'engagement de favoriser l'application authentique des principes énoncés dans les diverses résolutions des Nations Unies relatives à l'apartheid. Il est important de se rendre compte que le monde arabe appuie, parce qu'il a des affinités avec elle, la noble lutte du peuple sud-africain pour instaurer l'égalité, la démocratie et la liberté dans une société pluraliste. Nous avons foi en cette cause parce que nous croyons que la personne humaine, sans distinction de race, de religion, d'origine ethnique ou de couleur, est ce qui compte le plus dans chaque société. A la lumière de ces faits - même si la violence peut être quelque peu tempérée par de prétendues réformes dissuasives -, nous ne devrions pas perdre de vue le mépris institutionnalisé de l'apartheid pour l'égalité des hommes et le respect humain. L'apartheid n'est pas seulement une attaque contre le peuple sud-africain; c'est aussi un verre déformant qui fausse la vision de l'humanité quand elle cherche à réaliser la convergence de la liberté et de l'égalité humaines.

Chaque fois qu'on prive quelqu'un de ses droits pour des raisons de religion, de couleur ou de race, on affaiblit le respect de la dignité humaine. De nos jours, au moment d'aborder une nouvelle décennie, nous ne pouvons plus tolérer des régimes qui cherchent à faire des distinctions entre les hommes à cause de leur race ou de leur religion. En combattant l'apartheid, nous luttons contre tout ce qu'il y a d'irrationnel dans toute société. C'est pourquoi le débat actuel de l'Assemblée générale sur l'apartheid touche profondément le monde arabe, et en particulier le peuple de Palestine, car la tactique de non-violence utilisée par beaucoup de leaders, d'intellectuels et de travailleurs sud-africains a été suivie dans la lutte que l'Intifada palestinienne livre contre le racisme israélien et les

M. Maksoud

pratiques d'oppression et de coercition d'Israël dans le territoire occupé de Palestine.

Nous sommes tous en faveur de règlements négociés, mais il faut une certaine symétrie entre les négociateurs. L'apartheid sud-africain ne peut pas choisir ceux qui doivent négocier l'égalité, la liberté et la démocratie en Afrique du Sud; de la même façon, Israël ne peut pas choisir ceux qui négocient pour une issue pacifique qui reconnaisse la dignité et l'égalité humaines. L'apartheid est un outrage, et tous les efforts possibles doivent être déployés pour l'éliminer par la persuasion et la négociation, mais, dans ce processus, il faut faire attention de ne pas pousser à bout la patience de la résistance.

M. Maksoud

Nous nous félicitons des délibérations de l'Assemblée générale et des diverses résolutions qu'elle a adoptées. Nous espérons, maintenant que le mécanisme des Nations Unies commence à s'avérer efficace et crédible en Namibie et dans d'autres régions du monde, que ses résolutions et ses mécanismes deviendront plus efficaces encore en mettant fin à l'apartheid et à la moindre manifestation de racisme au sein de la communauté mondiale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat sur cette question. La décision sur le projet de résolution présenté au titre de ce point sera prise ultérieurement, à une date qui sera annoncée en temps utile.

Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont pris part à ce débat. J'aimerais aussi dire combien j'ai apprécié les aimables paroles qui m'ont été adressées, notamment en ma qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid. En outre, je tiens à remercier tous ceux qui ont pris acte du rôle joué par le Comité spécial au fil des années. Tous ces commentaires sont pour le Comité spécial et pour moi-même un immense encouragement, en particulier à ce stade de la lutte contre l'odieux système d'apartheid.

Le Comité spécial contre l'apartheid, qui canalise l'action des Nations Unies contre l'apartheid, s'efforce, avec l'aide du Sous-Secrétaire général et de ses dévoués collaborateurs du Centre contre l'apartheid, de promouvoir une réaction réfléchie face aux événements en Afrique du Sud et d'arrêter une stratégie pour l'avenir. Maintenant qu'une lueur d'espoir semble poindre à l'horizon, il me paraît plus indispensable que jamais que, grâce à un consensus international, nous fassions des efforts concertés et convenions d'un ordre du jour commun qui fixerait les paramètres des mesures que Pretoria doit prendre pour créer une atmosphère propice à des négociations véritables sur l'élimination rapide de l'apartheid. S'il est possible aujourd'hui de saisir l'occasion d'un règlement pacifique, il me semble que la communauté internationale devrait agir franchement et fermement. Je crois aussi que la session extraordinaire qui doit avoir lieu le mois prochain nous fournira cette occasion unique.

Enfin, les projets de résolution préparés par le Comité spécial contre l'apartheid et par ceux qui proviennent d'autres sources ont, je crois, pour but de veiller à ce que la communauté internationale multiplie les pressions sur Pretoria afin de l'induire à prendre des mesures susceptibles d'amener enfin la paix et la justice dans le pays et la région et de respecter enfin les aspirations de

Le Président

l'humanité tout entière de même que les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes pour la première et à cinq minutes pour la seconde, les délégations prenant la parole de leur place.

Mme AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : La première partie de ma déclaration est une clarification. Le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud a été présenté à l'Assemblée générale lors de la 49e séance de l'Assemblée générale. Par inadvertance, on a omis de mentionner que le Groupe intergouvernemental avait reçu des réponses de la Grèce et de la Corée aux demandes d'informations qui leur avaient été communiquées. Ces réponses, de même que celle de la République islamique d'Iran, ne figuraient pas dans le rapport car elles avaient été reçues très tard.

La déclaration faite hier par la délégation israélienne est, pour emprunter l'expression d'un autre représentant, comme la pollution atmosphérique. L'allusion de la délégation israélienne à la question de l'embargo sur le pétrole manque d'exactitude et de sincérité. Elle prétend que la plupart des importations sud-africaines de pétrole proviennent de pays arabes et que leur importance ne fait qu'augmenter. Elle fonde son affirmation sur des études du Bureau de recherche maritime d'Amsterdam. La dernière fois que la délégation israélienne a publié un rapport sur la question en empruntant des données du Bureau de recherche maritime, ce dernier y a trouvé à redire. La délégation israélienne pourrait peut-être expliquer à l'Assemblée pourquoi le Bureau a conclu à cette occasion que le rapport "comporte beaucoup d'informations équivoques et inexacts".

En outre, la délégation israélienne cite un passage d'une déclaration faite devant le Parlement norvégien par M. Froysnes, qui aurait été ministre norvégien des affaires étrangères en 1985. M. Froysnes n'a jamais été ministre; il n'a même jamais été membre du Cabinet norvégien. Il occupait à l'époque les fonctions de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, poste qui ne l'habilitait pas à intervenir au Parlement. Mais si l'intention de la délégation israélienne est véritablement d'éclairer l'Assemblée sur l'industrie pétrolière et sur la capacité

Mme Al-Mulla (Koweït)

qu'a l'Afrique du Sud d'obtenir du pétrole brut et des produits pétroliers, je vais devoir citer un authentique Ministre norvégien des affaires étrangères. Feu M. Knut Frydenlund a déclaré ce qui suit :

"Il y a une grande différence, dans la chaîne, entre le maillon producteur/exportateur et le maillon transporteur. Alors que les principaux pays exportateurs de pétrole ont déclaré appuyer l'embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud, très peu des principales nations maritimes l'ont fait."

Ces paroles, il les a prononcées au Séminaire sur l'embargo sur le pétrole, organisé à Oslo en juin 1986.

Conformément à l'idée déformée qu'elle a de la lutte contre l'apartheid, la délégation israélienne manque de sincérité dans sa position. Si elle s'inquiète tellement de voir que l'Afrique du Sud peut obtenir du pétrole et des produits pétroliers, elle pourrait nous aider en surveillant les navires de transport multi-modal et de transport combiné qui, faisant route vers l'Afrique du Sud, mouillent dans les ports israéliens. Si elle s'intéresse tellement à la lutte contre l'apartheid, elle devrait être à l'avant-garde et non à la traîne de certains pays occidentaux qui ont adopté des mesures plus efficaces contre l'apartheid. Si elle ne veut pas rester à la traîne du monde "civilisé", elle devrait cesser de réexpédier vers l'Europe occidentale les produits sud-africains frappés par l'embargo.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a demandé la parole pour réagir aux déclarations de l'Iraq, de la Libye, du Koweït, de la Syrie, de la Jordanie, de l'Algérie, du Soudan, de la Mauritanie, du Yémen, du Bahreïn, du Qatar et de la Ligue arabe.

J'avoue être bien incapable de rivaliser avec les brillants orateurs pleins d'expérience qui ont parlé au nom de ces pays sur le plan de la diffamation, des vitupérations, des calomnies et de la propagande belliciste. Nul doute qu'ils sont dans ce domaine les champions incontestés et je m'incline devant eux.

Ces délégations sont tellement habituées à l'oppression, à la répression, à la tyrannie, à la peur, à l'angoisse, aux paroles et aux pensées ambiguës, qu'elles ne savent même pas ce que signifient les mots paix, liberté, décence, démocratie, droits de l'homme, lutte contre le racisme. Plus je les écoute, et moins j'en crois mes oreilles! Je suis littéralement abasourdi de voir pareilles explosions d'antisémitisme concentré et de haine à-tout-va dans une instance des Nations Unies.

M. Dowek (Israël)

Aucun camouflage, aucune finesse diplomatique, pas de faux-semblants. Naïvement, j'avais pensé que ces délégations avaient atteint dans leurs déclarations au cours des précédents débats des sommets dans l'indécence et le cynisme vis-à-vis d'Israël et en utilisant indûment les points de l'ordre du jour dans leurs attaques diplomatiques impitoyables contre Israël après avoir échoué dans leur Jihad militaire.

Je comprends maintenant qu'elles sont capables de se surpasser et de battre leurs propres records sans la moindre difficulté et de façon éhontée. Elles n'hésitent pas à affaiblir et à entacher la noble cause de la lutte contre l'apartheid et à l'exploiter pour leurs besoins égoïstes en tant qu'instrument de propagande et moyen de promouvoir des formes plus subtiles de racisme.

Franchement, je ne comprends pas pourquoi on autorise certaines de ces délégations à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Par ma déclaration d'hier, ma délégation a dit clairement que, par respect pour la juste lutte contre l'apartheid, elle n'engagerait pas une discussion point par point avec ces délégations comme elle l'a fait dans les commissions compétentes. Elle a souligné qu'elle s'adressait aux délégations africaines et aux peuples et gouvernements qui luttent véritablement pour éliminer le fléau de l'apartheid de la face de la terre. Les délégations qui ont eu l'audace de faire l'amalgame entre racisme, sionisme et nazisme à l'évidence ne s'intéressent pas véritablement au combat contre l'apartheid. Non seulement certaines d'entre elles aujourd'hui même ferment les yeux sur l'esclavage, mais elles n'ont pas un mot en arabe pour désigner une personne noire. Elles en parlent simplement en employant les termes abd ou ab'd, ce qui veut dire littéralement "esclave". Si elles veulent véritablement contribuer à l'élimination de l'apartheid, il faut qu'elles commencent par éliminer la discrimination flagrante contre les Noirs dans leurs propres sociétés. Et si cela est trop leur demander, qu'elles arrêtent au moins de vendre du pétrole à l'Afrique du Sud plutôt que de s'enrichir chaque jour davantage du fait des prix spéculatifs qu'elles obtiennent à cause de cette situation anormale.

En ce qui concerne l'apartheid, leur véritable objectif, leur seul objectif, est de répandre un mensonge éhonté, le mythe d'une "alliance" imaginaire entre l'apartheid et le sionisme et de coller indûment à Israël une étiquette le mettant au ban des nations civilisées. Leur unique préoccupation est de savoir comment user - ou plutôt mésuser - de la lutte contre l'apartheid pour affaiblir la

M. Dowek (Israël)

position internationale d'Israël car c'est, à leurs yeux, la condition préalable au coup mortel qu'elles souhaiteraient pouvoir porter à Israël.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer avec toute la force possible le message on ne peut plus clair d'Israël à l'Afrique et au monde éclairé :

"Israël ... rejette et condamne l'apartheid ... à la fois en tant qu'idéologie et en tant que système politique... Il demande instamment à l'Afrique du Sud d'abolir l'apartheid, de cesser toute forme de discrimination raciale et d'accorder la pleine égalité de droits à tous ses citoyens - noirs, blancs ou métis." (A/44/PV.50, p. 71)

Ce n'est pas l'accumulation d'un nombre croissant de résolutions anti-Israéliennes à propos de l'apartheid qui changera notre position ou affaiblira l'appui que nous apportons à la lutte contre l'apartheid. Notre appui est inconditionnel et absolu. Aucune considération d'ordre politique, économique ou autre ne saurait affaiblir notre détermination de lutter contre le racisme où qu'il prévale, en Afrique du Sud ou au Moyen-Orient.

Ma délégation n'a pas évité de relever les allégations avancées par les Arabes. Simplement, elle n'a pas jugé opportun ou décent de détourner le débat de la véritable question, à savoir le combat contre l'apartheid. Cependant, afin d'éviter tout malentendu, je tiens maintenant à déclarer catégoriquement que notre politique inébranlable a toujours consisté à n'avoir aucune coopération dans le domaine nucléaire avec l'Afrique du Sud. Vous me permettrez de citer brièvement le Ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, dans une très récente interview à la radio israélienne. Il a déclaré :

"Pour ce qui est du domaine nucléaire, nous n'avons aucune relation, quelle qu'elle soit, avec l'Afrique du Sud; c'est pourquoi tout ce qu'on raconte sur une quelconque relation entre nos deux pays dans ce domaine est absolument sans fondement ou justification."

En guise de conclusion, je tiens à dire une fois de plus à nos amis africains : Israël est totalement et inconditionnellement à vos côtés dans votre lutte juste et ferme pour éliminer l'apartheid. Il est à vos côtés quelle que soit votre position sur notre propre lutte de libération. Et, malgré toutes les résolutions sans nombre qu'ont adoptées les Nations Unies contre Israël par le réflexe automatique des votes à main levée, nous sommes à vos côtés. Cette engagement indéfectible est la traduction logique du fait que, depuis le

M. Dowek (Israël)

commencement même de son histoire millénaire, le peuple juif a toujours cru dans le message qu'il a transmis au monde, à savoir que les hommes, tous les hommes, ont été créés à l'image de Dieu et sont tous ses fils égaux dans son amour. Comme l'a dit M. Perez :

"Israël n'acceptera jamais de compromis à propos de l'apartheid ni ne fermera les yeux sur une forme quelconque de discrimination raciale. Le Juif qui agirait ainsi cesserait ipso facto d'être Juif. C'est aussi simple que cela."

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Personne dans cette salle ne voudrait rivaliser avec le représentant du régime raciste de Tel-Aviv dans la façon dont il s'est distingué lui-même de tous les autres représentants; il a recouru essentiellement à la falsification et à la déformation des faits...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait qu'il est d'usage aux Nations Unies de désigner une délégation par le nom du pays qu'elle représente et non par un surnom. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir le rappeler à l'intention du représentant de la République arabe syrienne.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, pour autant que je comprenne, il m'a interrompu pour soulever un point d'ordre. Si tel est le cas, j'aimerais qu'il cite l'article pertinent du règlement intérieur. Sinon, il ne s'agit pas d'un point d'ordre.

Je vais donc poursuivre mon intervention.

Je disais que personne dans cette salle ne voudrait rivaliser avec le représentant du régime sioniste de Tel-Aviv dans la façon dont il s'est lui-même distingué ici de tous les autres représentants; il a recouru à la falsification et à la déformation des faits. Ce représentant a tenté ce matin de poursuivre sa campagne enragée contre nous, poussé comme d'habitude par son racisme et sa haine.

Aux erreurs et aux contre-vérités flagrantes qu'il a énoncées hier, il en a ajouté un certain nombre d'autres. Cela ne devrait nullement nous surprendre. Nous sommes devenus coutumiers des sommets dans la falsification et la déformation des faits qu'atteint ce régime raciste, de la même façon qu'il atteint des sommets en commettant des actes d'agression et en bravant la volonté de la communauté internationale. En tout cas, je dois rectifier ces contre-vérités et les replacer dans leur contexte.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Une fois de plus, il a conclu son intervention en démentant à nouveau toute coopération sioniste avec l'Afrique du Sud dans le domaine militaire et nucléaire. Cet orateur ment, et il n'y a pas de limite à ses mensonges, de même qu'il n'y a pas de limite au racisme du régime qu'il représente.

Rien ne prouve mieux les liens entre le sionisme et le régime de l'apartheid que le niveau de la coopération politique, économique et militaire entre les deux régimes racistes, celui de Tel-Aviv et celui de Pretoria, laquelle existe indubitablement et devient même plus étroite. En fait, dans sa résolution 151 G (XXVIII), l'Assemblée générale a déclaré qu'il s'agit d'une alliance impie et l'a condamnée.

Dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée, le Comité spécial contre l'apartheid conclut que les informations concernant la coopération entre les deux régimes racistes dans les domaines militaire et autres montrent bien que cette coopération s'est poursuivie malgré les efforts qui sont faits pour la déguiser afin d'éviter les critiques de la communauté internationale, laquelle a toujours condamné ces relations et voit dans l'alliance des deux régimes racistes un danger pour l'humanité, surtout que ce que l'on sait de leurs relations n'est rien comparé à ce qu'on en ignore.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

La nature du régime raciste de Tel-Aviv et son rôle subversif dans les pays arabes et africains sont de notoriété publique et il convient de ne pas revenir sur ces faits. Du point de vue sioniste, le lien organique entre les deux archétypes racistes revêt une grande importance stratégique puisque le régime de Pretoria occupe le deuxième rang après les Etats-Unis, dans les relations du régime raciste de Tel-Aviv. Le lien organique entre ces deux régimes leur a permis de continuer à mener leurs actes d'agression et de coordonner leur machine de guerre pour perpétrer encore davantage de meurtres, d'actes d'agression et d'expansion. C'est pourquoi la lutte contre les deux régimes est une lutte contre un ennemi commun et contre le racisme odieux qu'ils représentent. Nous défendons une position de principe, quels que soient les efforts déployés par le représentant de l'entité sioniste pour nous désunir. Nous sommes convaincus que le soutien à la lutte du peuple d'Afrique du Sud est le devoir de tous les pays épris de paix et nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une lutte commune contre le racisme sous toutes ses formes et manifestations.

Pour conclure, il convient de dire que les crimes du régime raciste de Tel-Aviv ne se bornent pas aux régions arabe et africaine mais s'étendent également aux pays d'Amérique latine. Nous venons d'apprendre que des experts militaires du régime raciste de Tel-Aviv participent à la formation d'escadrons de la mort qui emploient les trafiquants de drogues en Colombie qui, en août dernier, ont assassiné un candidat à la présidence de ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à rappeler, en ma qualité de président, qu'il est coutumier de s'adresser aux Etats Membres des Nations Unies par leur nom. Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

M. HAMADNEM (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Le représentant d'Israël a indiqué dans sa déclaration qu'il parlait dans l'exercice de son droit de réponse aux déclarations de certains pays arabes, y compris la Jordanie. La délégation de mon pays ne recourt pas à des termes insultants et ne cite pas de noms; elle n'utilise pas des expressions telles que "hypocrisie". Lors de son intervention, le représentant d'Israël a excédé le cadre du point de l'ordre du jour à l'examen. L'Assemblée générale examine actuellement le rapport du Comité spécial contre l'apartheid qui a été élaboré de façon extrêmement minutieuse. Il contient des informations émanant de sources dignes de confiance. Il met en lumière la relation entre les deux régimes d'Afrique du Sud et d'Israël. En fait,

M. Hamadnem (Jordanie)

les médias occidentaux ont également mis en relief les liens de coopération dans le domaine nucléaire et des armements qui existent entre l'Afrique du Sud et Israël. Les pays arabes n'ont pas préparé ce document et n'ont pas non plus surveillé ni fourni les informations utilisées par ce rapport et par les médias occidentaux, notamment américains.

Nos frères d'Afrique ont de vastes connaissances et une grande intelligence. Ils peuvent donc aisément faire la différence entre les faits et les déclarations spécieuses et ostentatoires.

Les tentatives faites par le représentant d'Israël pour innocenter son gouvernement sont destinées à occulter la réalité. Les liens particuliers qui unissent Israël et l'Afrique du Sud et le soutien qu'Israël apporte à l'apartheid en Afrique du Sud sont des réalités qui sont connues de tous et de nos frères africains en particulier. Je lance un appel à mes frères d'Afrique pour leur demander d'exercer leur vigilance et de prêter attention à tout ce qui a trait à la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël, qui souhaite intervenir une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui rappelle qu'il doit limiter sa déclaration à cinq minutes.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Réflexion faite, et par respect pour la lutte contre l'apartheid et également par respect pour vous, Monsieur le Président, ma délégation renonce à son droit de prendre la parole une deuxième fois dans l'exercice de son droit de réponse.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je ne peux pas rivaliser avec Israël sur le terrain des mots. Le représentant d'Israël a utilisé un langage qui est tout à fait déplacé dans cette instance. Je tiens simplement à rappeler à tous les Membres que ce débat n'a rien à voir avec la définition de certaines positions qui reposent sur des opinions et des interprétations divergentes. Ce débat est fondé et centré sur une seule question : la réalité de la coopération stratégique entre les deux régimes de Tel-Aviv et de Pretoria. Cette collaboration est très ancienne et amplement documentée au niveau des services secrets officiels, des organisations internationales et notamment des Nations Unies. Les faits qui sont toujours divulgués portent sur les détails de cette collaboration qui sont documentés et avancés par des cercles bien connus très proches des sources. Il ne

M. Mohammed (Iraq)

fait aucun doute que les médias aux Etats-Unis et en Europe sont parmi ces sources bien connues, notamment eu égard aux dirigeants de Tel-Aviv. Je ne m'étendrai pas sur ce point dans ma réponse. Je laisserai cette tâche aux autres délégations ici présentes, notamment aux représentants de l'Afrique, qui connaissent bien les détails et les réalités de cette collaboration. Les tentatives faites par le représentant d'Israël pour nous masquer cette réalité en utilisant des termes outrageants contre les délégations arabes ne sont que des manifestations de sa frustration qui révèlent clairement l'échec de ses efforts.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 477 (V) du 1er novembre 1950, je donne la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes qui souhaite exercer un droit de réponse.

M. MAKSOU (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : Je ne veux pas revenir sur la question du pétrole. Je pense que le représentant du Koweït a rectifié les erreurs volontaires que nous avons entendues à ce sujet.

Ce genre de situation me préoccupe cependant quelque peu. Chaque fois que le représentant israélien ne peut répondre aux critiques, il a recours à des abus de langage dans le but de jeter le discrédit sur ces critiques. Il emploie ce moyen pour détourner notre attention des faits réels. D'une certaine façon, il essaie de donner aux mots un sens qui n'est ni valable, ni vraisemblable. J'aimerais revenir au moins sur trois termes qu'il a ainsi utilisés :

Il a utilisé le terme "jihad" de telle manière que ce terme pourrait signifier une sorte de guerre inconsciente. Telle est la signification que les sionistes et les Israéliens veulent donner à toute forme de résistance. Nous sommes fiers du terme "jihad". Nous pensons que ce terme, dans tous les dictionnaires, signifie "lutte". La lutte est la caractéristique de tous ceux - que ce soit en Afrique du Sud ou dans les territoires occupés - qui entendent résister à l'occupation et au racisme. Nous sommes, comme le soulèvement palestinien le montre, des "moudjahidin", c'est-à-dire des combattants. Je pense que les Sud-Africains en lutte sont également des moudjahidin. Essayer, comme l'a fait le représentant israélien, de donner à ce terme une dimension d'inconscience est une indication de sa propre inconscience.

De plus, ces propos impliquent que toute critique du comportement ou de la politique d'Israël équivaut à de l'antisémitisme. C'est là une manière pour Israël de mettre son mépris à l'égard des résolutions des Nations Unies, ses pratiques dans les territoires occupés, son comportement au titre de son alliance stratégique avec le régime sud-africain d'apartheid à l'abri des critiques. C'est recourir à une forme de discours terroriste : le seul fait de critiquer Israël équivaut à nourrir des sentiments antisémites.

A cet égard, je voudrais répondre au nom des nations arabes. Non seulement nous sommes des sémites, mais nous détestons la discrimination car, pour nous, comme dans bon nombre de sociétés du monde, la discrimination est un problème. Pour l'Afrique et Israël, c'est une politique. S'il existe quelques pratiques discriminatoires dans quelque pays arabe que ce soit - et je ne nie pas qu'il

M. Maksoud

puisse en exister -, ces pratiques sont sources d'embarras tandis qu'en Israël et en Afrique du Sud, elles sont institutionnalisées et marquent la réalisation d'un engagement idéologique.

Nous ne parlons pas du judaïsme. Nous sommes conscients des valeurs juives, de l'héritage spirituel du judaïsme et des souffrances des Juifs, particulièrement pendant l'holocauste. Nous sommes sensibles au fait que le judaïsme fait partie de notre héritage et, comme le soulèvement palestinien l'a montré, qu'il fait partie de notre destin. Mais affirmer que le sionisme est le dépositaire de l'ensemble des valeurs judaïques et laïques revient à dénaturer les valeurs spirituelles du judaïsme. Une de ces valeurs est la sensibilité aux souffrances humaines. Cela se traduit par l'indignation manifestée par de nombreux Juifs à travers le monde face à l'attitude de l'establishment sioniste dans les territoires palestiniens occupés, c'est-à-dire ses mesures répressives.

Je dénie à tout représentant israélien le droit de revendiquer la totalité et l'intégrité de l'expérience juive. C'est pourquoi j'ai voulu énoncer notre position de principe. Les faits qui sont révélés ici reflètent les préjugés et l'intransigeance de l'engagement idéologique d'Israël, ce qui explique ses relations stratégiques et ses affinités avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

La séance est levée à 13 h 15.

